

# MAG CHENÔVE AVEC VOUS



DOSSIER  
TRANQUILLITÉ  
PUBLIQUE : où en  
sommes-nous ?



JUIN - JUILLET - AOÛT 2016

[ville-chenove.fr](http://ville-chenove.fr)





18 mai - Visite ministérielle



29 avril - Les Entrepren'heureuses



3 mai - Sensibilisation à la sécurité routière



1<sup>er</sup> juin - Nettoyage du Plateau



17 avril - Animation libre accès au Cèdre

# SOMMAIRE

## 4 > 10

- La nouvelle programmation culturelle : Le Cèdre saison#3
- Images du printemps
- Sportissimo
- Mémoire
- Éducation
- Participation citoyenne en actes
- Pour une collecte plus verte
- Les aînés se retrouvent

## 15 > 21

- Dossier :**
- Tranquillité publique : où en sommes-nous ?**
  - LE DISPOSITIF GLOBAL MIS EN PLACE
  - ZOOM SUR LES INCIVILITÉS ROUTIÈRES
  - JOURNÉE DE SENSIBILISATION

## 22 > 25

- Concours communal de fleurissement
- Classement du site de la Côte de Nuits
- Préservons le Plateau
- Bassin de rétention d'eau Giraud
- Faire son marché à Chenève
- Chenève coté vigne

## 26 > 27

- Tribunes de libre expression

## 28 > 32

- Jumelage
- Bibliothèque

### AGENDAS

- Manifestations culturelles, sportives, commémoratives
- Permanences des élus et visites de quartiers

**MAG-CHENÔVE AVEC VOUS**  
**MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE**  
 2, place Pierre Meunier - B.P. 130 - 21303 Chenève Cedex  
 Tél. : 03 80 51 55 00 • Fax : 03 80 51 55 01  
 mag@ville-chenove.fr • www.ville-chenove.fr

Directeur de la publication : Thierry Falconnet • Direction éditoriale : Justine Lagrange • Direction artistique : Geneviève Darosey • Rédaction : Emilie Billot, François Chapuis, Rym Gourine, Justine Lagrange • Secrétariat de rédaction : Cécile Martin • Crédits photos : Armelle, Pierrick Finelle, Ville de Chenève • Impression : Mercure - 6, rue Joseph Jacquard - 21300 Chenève • Distribution : Adrexo • Dépôt légal à parution • Tirage : 7 500 exemplaires





## PROMOUVOIR CHENÔVE

### Madame, Monsieur,

Le 18 mai dernier, après Dijon et la Fontaine d'Ouche, Hélène Geoffroy, Secrétaire d'Etat à la politique de la ville, a choisi notre belle ville de Chenôve pour prendre le pouls de la mise en œuvre de nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) visant à mieux conjuguer l'humain à l'urbain, volonté qui se traduit par les actions que nous avons initiées en termes de participation des habitants à la vie de la Cité. Accompagnée de Christiane Barret, Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté, depuis la mairie jusqu'au parc urbain en passant par le Cèdre et le centre commercial Saint-Exupéry, nous avons rencontré de nombreux habitants, échangé avec eux sur des sujets variés, écouté leurs préoccupations légitimes, présenté nos projets pour cette ville que nous aimons tant et dont madame la Ministre a pu apprécier toute la diversité et la richesse.

Chenôve poursuit sa métamorphose et cela se voit ! Notre ville ne peut pas être réduite aux difficultés de certains quartiers et nous agissons au quotidien pour tenter de les résoudre. C'est surtout le dynamisme de ses habitants de toutes origines et de tout âge, de ses associations, de ses partenaires qui doit être souligné. Je suis honoré de conduire les affaires municipales avec mon équipe ! J'y consacre beaucoup de mon temps, de mon énergie, de mon engagement, au seul service de notre ville et de ses habitants. Dans tous mes actes de maire, je ne pense qu'à une chose : mettre Chenôve en avant, mettre notre ville en valeur, la mettre à l'honneur !

Promouvoir Chenôve, c'est affirmer qu'elle doit sortir des dispositifs de politique de la ville tout en continuant à investir pour préparer l'avenir. Et, pour relever cet objectif, nous travaillons chaque jour à différents niveaux, en pleine collaboration avec les services de la ville et nos partenaires, mais également avec la population déjà consultée à plusieurs reprises depuis le début de cette année.

Promouvoir Chenôve, c'est agir pour la tranquillité publique avec détermination, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Pouvez-vous croire un instant que les troubles à votre tranquillité me laissent indifférent ? Je les vis d'abord comme un habitant de Chenôve qui ne peut que déplorer, comme vous, les trop nombreux comportements totalement irresponsables d'une poignée d'individus animés par un sentiment de toute puissance et de totale impunité. C'est aussi le sentiment d'un Maire qui sait tout ce qui est fait en matières éducative, sociale, sportive, culturelle... pour que notre jeunesse puisse se construire un avenir positif.

Promouvoir Chenôve, c'est féliciter 72 jeunes Cheneveliers titulaires du Baccalauréat en 2015 avec mention (28 de plus qu'il y a dix ans !) lors de la 14<sup>ème</sup> édition du Prix CHENOVE. C'est mettre à l'honneur la jeunesse qui

réussit, qui est exemplaire, celle qui est engagée dans nos associations ou au sein du Conseil Consultatif de la Jeunesse. C'est également favoriser la réussite éducative de tous en mettant en œuvre un vaste plan d'équipement numérique de nos écoles pour rattraper notre retard en la matière et lutter ainsi contre les nouvelles fractures qui se créent.

Promouvoir Chenôve, c'est montrer la solidarité active et de tous les instants entre les populations, les quartiers, les générations. C'est accompagner cette solidarité en choisissant de maintenir un service public de qualité dans les domaines du sport, des loisirs et de la jeunesse, en direction des personnes âgées également, pour favoriser le lien social au sein de notre ville.

Promouvoir Chenôve, c'est défendre l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO et faire en sorte que notre ville participe à leur valorisation. Nous devons faire connaître davantage les trésors patrimoniaux et architecturaux dont recèle notre ville et faire de Chenôve, avec son bourg viticole, la première étape de la route des Grands Crus ! C'est défendre également, aux côtés de François Rebsamen, la Cité Internationale de la Gastronomie dont les retombées touristiques, culturelles et économiques seront importantes pour notre agglomération et pour notre ville.

Promouvoir Chenôve, c'est en faire l'un des lieux culturels majeurs de notre agglomération en proposant une offre de grande qualité tout en garantissant l'accès de tous les Cheneveliers à la culture. Notre saison #3, avec sa programmation originale et créative, relève ce défi ! Pour que chacune et chacun d'entre vous, dans les murs et hors les murs du Cèdre, soit acteur de ce foisonnement culturel. Pour que chaque habitant du Grand Dijon comme de la Région vienne à Chenôve, découvre et apprécie notre ville. Nous vous attendons nombreux le vendredi 9 septembre au premier concert gratuit pour tous avec La Grande Sophie qui ouvrira avec panache cette nouvelle saison culturelle !

Promouvoir Chenôve, c'est en définitive promouvoir le Chenôve de demain en conduisant avec nos partenaires de grands projets pour notre ville, tout en mettant en œuvre au quotidien les dispositifs et les mesures nécessaires pour l'amélioration de votre cadre de vie et de votre bien-être, notamment en matière de tranquillité publique, comme cela vous est présenté dans le dossier central de ce magazine.

Chenôve bouge, Chenôve innove, Chenôve avance, grâce à vous et avec vous, car vous êtes les premiers acteurs, les premiers défenseurs, les premiers vecteurs du rayonnement de notre ville !

Je vous souhaite un bel été !

Thierry FALCONNET  
Maire de Chenôve  
Vice-président de la Communauté urbaine du Grand Dijon





© by Arno Lam



© Sotti Music



© Stéphane Duric

## Créative, engagée, populaire, la prochaine saison culturelle du Cèdre va vous étonner !

Avec sa programmation, la nouvelle saison est une invitation au voyage à travers les formes artistiques les plus variées provoquant la rencontre des publics. A Chenôve, nous voulons que la culture soit accessible à tous les âges, à tous les goûts, à tous les budgets. Le Cèdre#3 à nouveau répond à cette ambition ! Venez prendre du plaisir, vous évader, rire, grandir, vous épanouir, développer votre sensibilité en découvrant des spectacles inédits, des artistes confirmés et des nouveaux talents. Tout au long de l'année, des artistes locaux comme internatio-

naux sont mis à l'honneur, et vont nous faire visiter leurs créations colorées, au ton léger ou engagé, leurs rythmes envoûtants ou endiablés. Depuis sa création, le Cèdre n'est pas seulement une salle de spectacle, c'est aussi un espace culturel et de rencontres. Cette année, dans les murs, hors les murs, il devient un véritable espace citoyen, un lieu de vie, d'échanges et de partage où la culture est le moyen de découvrir ce qui nous rassemble, de faire découvrir ce qui nous rend différents et d'apprendre à mieux partager nos valeurs et nos idéaux !

PREMIER CONCERT 16/17 = ENTRÉE LIBRE SUR RÉSERVATION  
**LA GRANDE SOPHIE** VENDREDI 9 SEPTEMBRE - 20H - BILLETTERIE **03 80 51 56 25**

AVANT-GOÛT DE LA SAISON #3

**THIERRY CAENS** DIMANCHE 18 SEPTEMBRE - 17H

**YVES JAMAÏT** DU 30 SEPTEMBRE AU 02 OCTOBRE

**TEATR SEMIANYKI** 4 OCTOBRE - 20H

**MHD** 15 OCTOBRE - 20H30

**OXMO PUCCINO** 5 NOVEMBRE - 20H

**NATACHA ATLAS** 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE - 20H

**JAIN** 26 NOVEMBRE - 20H30

**STÉPHANE GUILLON** 14 JANVIER - 20H30

**26 000 COUVERTS** DU 19 AU 22 JANVIER - 16H-20H

**ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ**

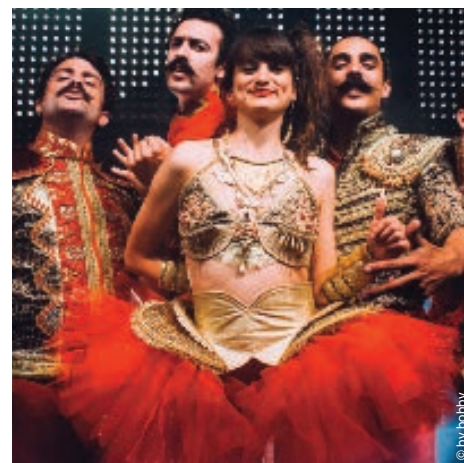
14 FÉVRIER - 14H ET 20H

**MANU KATCHE** SAMEDI 11 MARS - 20H

**COLLECTIF PYGMAS** 1<sup>ER</sup> AVRIL - 20H ET 2 AVRIL - 17H

**GALLIANO** MERCREDI 31 MAI - 20H

**BOMB'HIP HOP F.2.S** 30 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET



© by bobby



© Vincent Catala



« A travers le Cèdre, nous vous proposons un projet artistique et culturel cohérent au service de notre territoire et de ses habitants, de toutes les générations, de toutes les conditions, en totale coopération avec nos partenaires culturels du Grand Dijon ! »

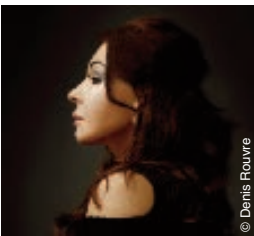
Marie-Paule CROS  
Adjointe au maire déléguée aux  
affaires culturelles et au jumelage



© unstatic cover



# SAISON #3



## CRÉATIVE, MAIS AUSSI ATTRACTIVE !

Plusieurs tarifs, avantageux pour tous les habitants de Chenôve, sont mis en œuvre pour permettre le plus large accès possible aux spectacles proposés au Cèdre lors de cette nouvelle saison culturelle !

4 catégories de tarifs sont proposées, de 10 à 40 euros, et les spectacles à partager en famille bénéficient d'un tarif très attractif pour que parents et enfants vivent ensemble un moment de culture riche et intense dès 5 euros.

Cette année, pour favoriser l'accès à tous les cheneveliers, un tarif réduit est également accordé aux détenteurs des cartes de membres de la bibliothèque François Mitterrand, du Conservatoire, de l'O.M.P.A., de la M.J.C. ainsi qu'aux détenteurs du Pass'Sport Culture Chenôve.



Ouverture de la billetterie le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à partir de 10h, non-stop jusqu'à 19h !  
Le Cèdre fermera ses portes du 25 juillet au 19 août 2016. La billetterie sera de nouveau ouverte à partir du 22 août 2016.

## DÉCOUVRIR EN FAMILLE

**CIE L'ARTIFICE**

**LES ENCOMBRANTS**

**TOUR DU MONDE  
DES DANSES URBAINES**

**PARCOURS SYMPHONIQUES**

**CIE DES PLUMÉS**

## Nos Voisins sont formidables

Différentes structures localisées sur le Grand Dijon, dédiées au spectacle vivant, collaborent entre elles avec la volonté de favoriser des dialogues et des croisements entre les arts de la scène. Cette année, dans le cadre de ce dispositif, la ville de Chenôve investit cette dynamique locale et travaille de concert avec 4 partenaires culturels majeurs de l'agglomération dijonnaise : l'Opéra de Dijon, le Théâtre Dijon Bourgogne (Centre Dramatique National), la Vapeur et l'Association Bourguignonne Culturelle.





# La ville en fête

Le 17 avril dernier fut l'occasion d'assister à plusieurs animations en famille. Festival Prise de CirQ' et Carnaval se sont succédés pour un bel après-midi.



Le festival Prise de CirQ' et la compagnie « toi d'abord » étaient présents pour la première fois à Chenôve. Alors qu'il devait initialement avoir lieu sur le Parc urbain du Mail, le spectacle « Encore plus » joué par Jérémy Olivier et Thomas Lafitte s'est finalement produit au Cèdre, faute à la pluie qui est tombée toute la journée. Cela n'a pas

brisé l'enthousiasme des deux acolytes pour autant et leur numéro a ravi les plus petits comme les plus âgés dans une salle bien fournie pour l'occasion. Au terme de ce numéro, le Collectif Carnaval et la Ville de Chenôve ont pris le relais avec le traditionnel et emblématique embrasement de Monsieur Carnaval et les lâchers de ballons.





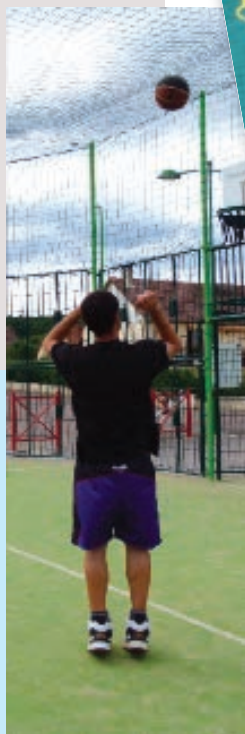
## Le « Street Workout » s'installe à Chenôve

« L'entraînement de rue », traduction littérale de ce nouvel aménagement dont les origines viennent des Etats-Unis. Cet espace dédié à la pratique de la culture physique en extérieur fait son entrée à Chenôve sur l'esplanade du Chapitre. Cette discipline intergénérationnelle s'adresse à tous, quel que soit l'âge ou le niveau de préparation physique.

L'aire de Street Workout se compose de huit agrès :

- Barre fixe intermédiaire
- Barres verticales
- Mini parallèles
- Paralettes
- Barre fixe haute
- Station
- Espalier et abdominaux
- Barres parallèles doubles
- Echelle basse

Le revêtement sous les agrès est composé d'un amortissant pour prévenir tout risque en cas de chute des utilisateurs.



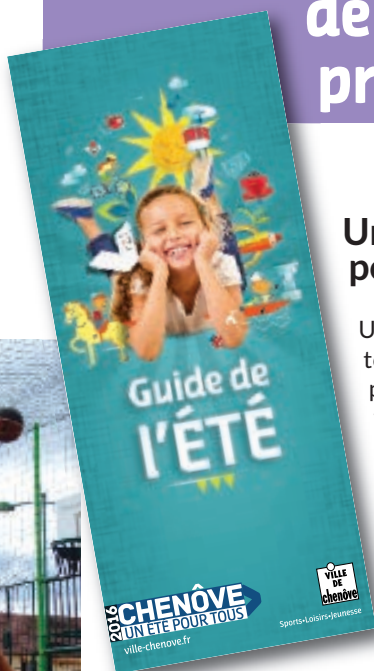
## Espaces de jeux

10 espaces de jeux et plateaux d'éducation physique et sportive en libre accès sont répartis dans les quartiers de la ville : Mail, Herriot, plaine Gambetta, esplanade du Chapitre, terrains en dur du stade Léo Lagrange et aire de jeux du Clos du Roy.

**Au parc des Grand Crus**, une aire de jeux et une piste d'évolution pour planches et rollers, composée d'une poutre, deux tremplins et une plateforme béton surélevée attendent les intrépides à roulettes !

Situé dans le vieux bourg, derrière les Pressoirs des ducs de Bourgogne, le **jardin municipal du Clos du Roy** est un lieu de promenade et de détente ouvert à tous, tous les jours de l'été de 9h à 19h. Son parc animalier réunit 140 animaux de la ferme : lapins, chèvres, dindons, poules, vache naine... Au bord de la mare, le croassement des grenouilles donne à ce lieu un charme particulier à proximité des vignes municipales. Un espace de repos et une aire de pique-nique accueillent les promeneurs.

## Activités sportives municipales, demandez le programme !



### Un été pour tous

Un été pour tous revient pour une nouvelle saison et propose de nombreuses activités autour du sport, des loisirs et de la culture.

Ce guide de l'été met en avant un large panel d'animations organisées par les services municipaux – l'accueil Liberté, L@ Boussole, le service Sports-Loisirs-Jeunesse, les accueils de loisirs Plateau et Mail, le centre nautique, la bibliothèque François Mitterrand, le Tremplin et la MJC. Les places restent limitées afin de conserver un encadrement de qualité assuré par des équipes d'animateurs et d'éducateurs compétents et diplômés. La tarification appliquée permet au plus grand nombre de profiter de cette programmation d'été.



### Sport à tout âge

La nouvelle programmation des activités sportives municipales est lancée. Le sport est depuis longtemps inscrit dans le patrimoine génétique de Chenôve. Vecteur d'intégration dans la collectivité, de dépassement de soi, de respect des autres, cet outil éducatif que représente le sport constitue un pilier important pour Chenôve dans lequel la Ville consacre des moyens importants. Cette année encore, de l'âge de 6 mois aux plus de 55 ans, 90 activités sont proposées à des tarifs calculés au plus juste pour que chacun puisse découvrir les pratiques sportives.

Les deux programmes sont consultables sur [ville-chenove.fr](http://ville-chenove.fr)

Maison des Sports ■ 15, rue de Marsannay ■ 03 80 51 55 50



« A Chenôve, nous mettons tout en œuvre pour que chacun puisse réaliser ses objectifs et ses envies de bien-être, de santé, de remise en forme ou de compétition, en plein air dans la ville comme en indoor au sein de nos équipements municipaux. Associées au plaisir de la rencontre et du partage avec d'autres pratiquants ou spectateurs, ces activités développent et nourrissent le lien social »

Brigitte POPARD, adjointe au maire déléguée aux sports, aux loisirs et à la jeunesse





# CÉRÉMONIES commémoratives

Chenôve perpétue une forte tradition de commémoration des événements historiques. Car, au-delà du devoir de mémoire, se souvenir permet d'affronter la vérité des faits, d'en tirer les enseignements et ainsi de se tourner vers un avenir de paix et de tolérance.



## 19 MARS - MONUMENT AUX MORTS JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR ET DU RECUEILLEMENT A LA MEMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGERIE

A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation du cessez-le-feu en Algérie en 1962, Chenôve rend hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Avec la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet, la page de la France comme puissance coloniale se tourne officiellement.



## 24 AVRIL - HÔTEL DE VILLE ET MONUMENT AUX MORTS HOMMAGE À PIERRE MEUNIER ET AUX VICTIMES DE LA DÉPORTATION

Chenôve perpétue cette cérémonie, voulue il y a 20 ans par Roland Carraz, Maire de notre ville de 1977 à 1999. Compagnon de Jean Moulin, Pierre Meunier joue un rôle déterminant tout au long de son existence : il participe à l'unification des mouvements de résistance au sein du Conseil National de la Résistance ; il participe à la mise en place du statut de la fonction publique ; il assume plusieurs mandats politiques. En 1996, Chenôve baptise la place de l'hôtel de ville "place Pierre Meunier". Comme chaque dernier dimanche d'avril, avec une grande émotion, la mémoire des si nombreuses victimes de la déportation est ensuite honorée. Combattants volontaires, combattants de l'ombre, combattants clandestins, combattants inconnus, déportés, ils ont tous été au cœur des luttes pour notre liberté.



## 8 MAI - MONUMENT AUX MORTS CELEBRATION DE LA FIN DE LA GUERRE 1939-1945

Le 8 mai 1945, à 15 heures, les cloches sonnent pour marquer la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe. Le Général de Gaulle annonce lui-même la capitulation allemande dans une allocution radiophonique. Partout en France, des scènes de joies éclatent. Même si la douleur de ces années de guerre reste vive, ce jour de commémoration de la défaite de l'Allemagne nazie est celui de la liberté retrouvée.



## 29 MAI MONUMENT AUX MORTS ET CIMETIÈRE CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE VERDUN

A Verdun, terre du courage et du sacrifice, la bataille a duré trois cents jours. Neuf villages sont entièrement détruits et laissent place à un cimetière humain aux tombeaux innombrables. Cent ans après, la cérémonie au monument aux morts, s'est prolongée au cimetière municipal pour un hommage aux soldats de Chenôve revenus vivants de Verdun et des autres combats de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale mais irrémédiablement marqués par cette tragédie.



## 8 JUIN - MONUMENT AUX MORTS HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN EXTREME ORIENT, INDOCHINE ET COREE

Cette journée d'hommage aux morts pour la France sur les territoires de l'ancienne Indochine Française est récente tant les controverses autour de cette guerre ont été nombreuses entre la tragédie de Dien-Bien-Phu et sa reconnaissance dans la mémoire nationale. De 1945 à 1954, plus de 40.000 soldats de l'Union Française sont tombés en Indochine, 70.000 ont été blessés, 9.000 ont été portés disparus.

## 18 JUIN - MONUMENT AUX MORTS APPEL DU GENERAL DE GAULLE

En 1940, le général de Gaulle prononce son premier discours à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC. Il lance un appel aux armes et appelle à ne pas cesser le combat contre l'Allemagne nazie. Ce discours est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française.

## 6 JUILLET - MONUMENT DES SINISTRÉS 20 MINUTES D'ENFER

Dans la nuit du 6 juillet 1944, Chenôve vit l'enfer durant les vingt minutes les plus sombres et les plus douloureuses de son Histoire. 150 bombardiers des forces alliées survolent le ciel et défigurent le paysage urbain sous l'impact d'un millier de bombes. Les habitations de « Chenôve-le-bas » sont durement touchées, le bilan humain est lourd, laissant ainsi de nombreuses familles bonbis et la ville entière dans la détresse et la douleur.

## 14 JUILLET - MONUMENT AUX MORTS FÊTE NATIONALE

La prise de la Bastille tombe sous les assauts du peuple le 14 juillet 1789. Cet acte hautement citoyen, gravé à tout jamais dans l'Histoire de France, annonce la fin du régime monarchique et l'avènement de notre démocratie dont la devise - LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ - devenue officielle en 1848, est inscrite au fronton de notre mairie, notre maison commune, depuis 1880.

**MERCREDI 13 JUILLET 2016**  
FEU D'ARTIFICE À 22H30

**JEUDI 14 JUILLET 2016**  
FÊTE NATIONALE CÉRÉMONIE À  
11H30 - MONUMENT AUX MORTS



## Malette pédagogique

### SENSIBILISER LES JEUNES AU DEVOIR DE MEMOIRE

Lundi 9 mai, au Cèdre, l'exposition photographique « Créer, c'est résister », réalisée par les élèves des classes de 3<sup>ème</sup> du Collège Herriot dans le cadre de leur participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation, est inaugurée par le maire et son équipe municipale. Devant de nombreux collégiens, la mallette pédagogique « Eugène Marlot, l'engagement d'une vie », produite par le CERD (Centre Européen du Résistant Déporté) avec le concours de la ville de Chenôve, est ensuite remise aux responsables des établissements scolaires de notre ville. Outil

pédagogique par excellence, adaptée aux programmes des classes de CM2, de 3<sup>ème</sup> ainsi que de 1<sup>ère</sup>, elle retrace le parcours de cet homme engagé qu'était Eugène Marlot, résistant déporté, survivant des camps nazis, décédé en 1998, à travers plusieurs documents (livres, articles de presse, poésie, témoignages filmés, archives photos) dont un film conçu par notre Unité de Production Vidéo. Ce double rendez-vous a été celui de la mémoire, de l'histoire et de la citoyenneté à



destination des plus jeunes pour, ensemble, entreprendre un travail de réflexion, d'échange, d'action et de création autour des valeurs citoyennes fondamentales pour ne jamais oublier...

## Prix bacheliers : le mérite à l'honneur

### VALORISER LA REUSSITE

72 cheneveliers, titulaires en 2015 du baccalauréat avec mention, reçoivent le prix CHENOVE accompagné des félicitations du maire et de son équipe municipale pour leur belle réussite à l'occasion de la 14<sup>ème</sup> édition de cette cérémonie le 25 mars en salle du Conseil Municipal.



## Les écoliers dans la course

### DEFI DISTANCE 2016

Comme tous les ans, les enfants des différentes écoles élémentaires de Chenôve (En Saint-Jacques, Bourdenières, Gambetta, Jules-Ferry, Les Violettes et les Grands-Crus) ont pu participer au défi distance. Au total, ce sont environ six cents élèves qui ont pris part à cet événement organisé par le service des sports de la Ville de Chenôve, épaulé par l'Éducation Nationale, à travers une organisation bien ficelée. Le temps des courses était bien sûr adapté aux classes des



enfants. À l'arrivée, c'est le groupe scolaire En Saint-Jacques qui a remporté le défi distance cette année !

## Rythmes scolaires



Les enfants de Chenôve sont nombreux à fréquenter les différents temps périscolaires proposés par la municipalité. Deux ans après la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires, il est

temps d'établir un nouveau bilan pour adapter encore mieux les activités aux besoins des enfants et aux attentes des parents cheneveliers. Votre contribution est essentielle pour que nous puissions, ensemble, mettre tout en œuvre pour la réussite scolaire de tous les enfants de notre ville !

Un questionnaire a été remis à chaque famille au début du mois de juin. Rendez-vous dans votre prochain magazine municipal, à la rentrée 2016, pour découvrir les résultats de cette nouvelle étape de notre action participative avec les habitants !



« Notre projet en matière d'éducation s'articule autour de plusieurs domaines (culturel, artistique, sportif,...) et s'élabore à travers les différents temps scolaires et périscolaires. Il s'agit pour nous de garantir une continuité éducative, de favoriser le développement et l'épanouissement de chaque enfant de Chenôve, et de promouvoir la réussite de tous dans le respect et la connaissance de l'autre. »

Joëlle BOILEAU, adjointe au maire déléguée à l'éducation



# La participation citoyenne en actes



Habitants, associations, acteurs économiques : à Chenôve, les citoyens de toutes catégories s'expriment et s'investissent de plus en plus dans la vie de la Cité, grâce aux différentes instances mises en place début 2016.



**18** permanences

et **4** visites de quartiers

En **6** mois, une **100**aine de sollicitations citoyennes exprimées, prises en charge par la municipalité ou confiées au Grand Dijon, en fonction de l'institution compétente pour agir (propreté, voirie, tranquillité publique, espaces verts, signalétique, etc.) *Dates p. 30-31*



Des **diagnostics partagés** réalisés avec les habitants sur leur cadre de vie : visites d'immeubles avec des élus, des bailleurs sociaux et des habitants pour identifier les améliorations à apporter.



Les **habitants consultés** sur des sujets qui concernent leur quotidien :

- réunion avec les riverains sur le nouveau marché du mercredi place Bazin (*lire page 24*),
- Mise en place de nouveaux aménagements de sécurité routière dans les quartiers (*lire page 18-19*),
- Evolution des propositions d'activités de vos enfants (*voir page 7*).



Des **Conseil citoyen et conseils participatifs**

mis en place après le tirage au sort du 11 février : les habitants sélectionnés sont personnellement contactés et rencontrés par les équipes de la Ville. 34 habitants ont déjà accepté d'être membres de ces conseils (sur les 50 attendus). L'installation officielle aura lieu à l'automne 2016.





Début juin, la ville de Chenôve a lancé une **consultation citoyenne** afin de connaître l'avis des habitants au sujet de la délocalisation des bureaux de vote.

Lire pages 30-31



### Des **ateliers participatifs**

organisés par l'association Pirouette-Cacahuète, pour permettre aux familles d'échanger leurs compétences et d'apprendre sur des sujets divers tels que le jardinage, bricolage, fabrication de cosmétiques, etc.



En 2016, le Grand Dijon fait évoluer le dispositif de collecte de déchets de verre ménager. La localisation des futurs points d'apport volontaire sur le territoire communal fait l'objet d'une **consultation citoyenne** par la municipalité de Chenôve. (lire pages 12-13).

Des **ateliers de bricolage** conduits par le bailleur social Orvitis en direction de ses locataires avec pour objectif, en une matinée, d'acquérir des savoir-faire en réparation et en rénovation de leur logement (poser un lé de papier, reprendre un joint, boucher un trou, etc.)



### Les 27 et 28 mai, **8 repas de quartier** organisés à Chenôve.

Aux portes de chez soi, ces festivités conviviales donnent l'occasion de mieux se connaître entre voisins et d'échanger sur la vie de quartier et le cadre de vie. Ces repas ont été coordonnés par la MJC de Chenôve, en partenariat avec la municipalité.



Des décisions municipales **co-construites** avec les acteurs directement concernés, comme la **réunion de concertation** organisée le 10 avril avec les commerçants du marché du dimanche pour identifier et définir les modifications à apporter au règlement du marché du dimanche.







## Vivre en bon voisinage

Un arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores détermine notamment le règlement d'utilisation d'outils de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... Ces équipements doivent être utilisés:

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Il est rappelé également que l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessible au public est interdite.

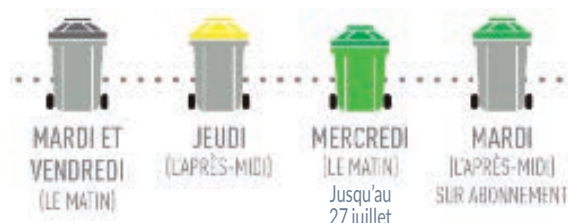
Pour consulter l'arrêté complet:  
[http://www.cotedor.gouv.fr/IMG/pdf/AP\\_16069\\_9\\_nuisances\\_sonores\\_cle2567d9-1.pdf](http://www.cotedor.gouv.fr/IMG/pdf/AP_16069_9_nuisances_sonores_cle2567d9-1.pdf)

## Stop aux crottes !

Propriétaires de chiens, c'est à vous de ramasser les déjections de votre animal. Ces déjections sont, en ville, sources de multiples nuisances. Au-delà du désagrément visuel et olfactif, elles peuvent également avoir des conséquences en matière de santé publique. Une quarantaine de distributeurs de sacs, approvisionnés une fois par semaine par les agents municipaux du service propreté, sont mis à disposition sur la commune. Soyons chacun citoyen, responsable et respectueux de notre ville !

## NOUVEAUX JOURS de ramassage des déchets

### CHENÔVE (HORS QUARTIER DU MAIL)

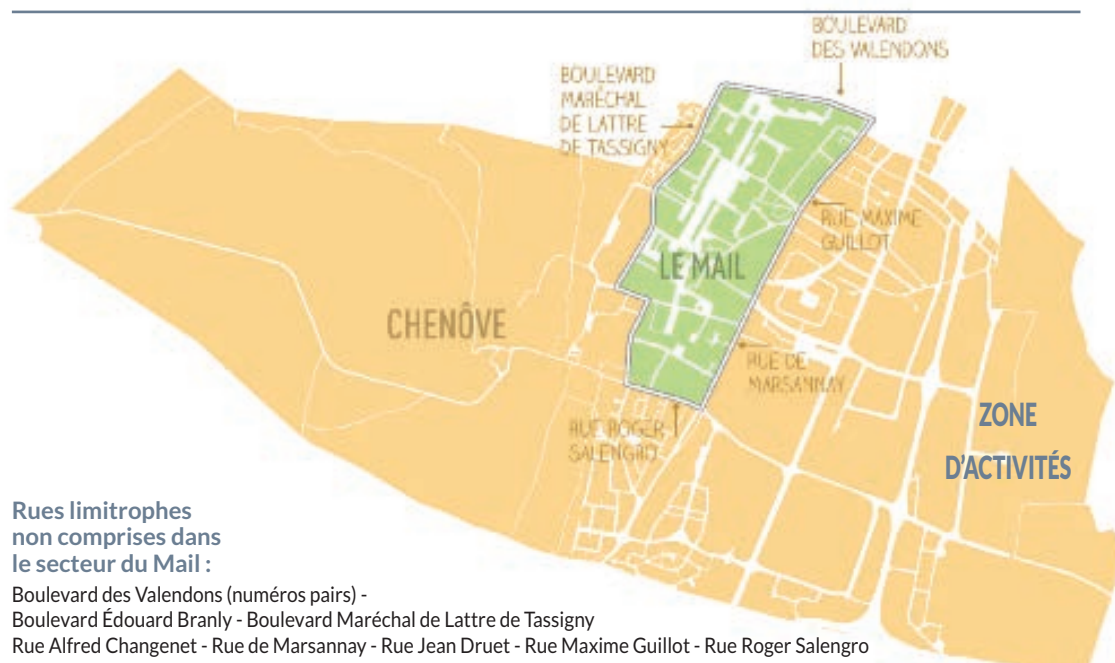


### QUARTIER DU MAIL (RENOUVELLEMENT URBAIN)



### COLLECTE DES CARTONS

Sont acceptés les cartons d'emballage non souillés ou imprimés et les cartons intercalaires (agrafes et adhésifs acceptés).



### Rues limitrophes non comprises dans le secteur du Mail :

Boulevard des Valendons (numéros pairs) -  
 Boulevard Édouard Branly - Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny  
 Rue Alfred Changenet - Rue de Marsannay - Rue Jean Druet - Rue Maxime Guillot - Rue Roger Salengro



# Pour une collecte plus verte

Votre service de collecte évolue à partir de cet été à Chenôve, comme dans les 23 autres communes du Grand Dijon, pour être plus efficace et réduire encore notre empreinte sur l'environnement.





**COLLECTE DU VERRE  
DU PORTE À PORTE  
AUX BULLES À VERRE**

Du 4 au 27 juillet, la collecte du verre d'emballage s'effectuera en porte à porte tous les mercredis matin (au lieu du mardi matin actuellement). À partir du 1<sup>er</sup> août, elle s'arrêtera et les habitants seront invités à déposer, tous les jours, entre 8h et 20h : bouteilles, bocaux et pots en verre dans l'un des 35 points d'apport volontaire installés sur la commune de Chenôve. Une communication vous sera adressée d'ici fin juillet pour vous indiquer les adresses de ces équipements.

## Jetons moins, trions mieux, optimisons la collecte de nos déchets

Avec la Communauté urbaine du Grand Dijon, Chenôve porte une véritable ambition environnementale ! Grâce aux actions qui ont été menées depuis plusieurs années en matière de tri et de réduction des déchets, les habitants du Grand Dijon sont aujourd'hui de bons trieurs et leur production de déchets ménagers a été réduite de 7,5% en 5 ans. Ce qui veut dire que nous produisons moins de déchets, que nos bacs

à couvercle gris sont moins remplis, et sortis moins souvent pour la collecte. Il était donc nécessaire d'adapter le service de collecte à cette bonne évolution de nos pratiques.

La réorganisation qui s'engage a pour but d'assurer un meilleur taux de remplissage des bacs et d'optimiser les déplacements des camions-bennes, ce qui va permettre de réduire encore nos émissions de gaz à effet de serre.

## A Chenôve, du changement dans la collecte à partir du 4 juillet

Pour remplir cet objectif, le jour de ramassage des ordures ménagères (bac à couvercle gris) change, la fréquence de collecte de ces déchets aussi. Nos poubelles seront désormais collectées deux fois par semaine, contre trois actuellement, dans tous les quartiers de la ville, à l'exception de celui du Mail où la densité de population nécessite une collecte trois fois par semaine. À partir du 1<sup>er</sup> août, le verre d'emballage sera lui collecté dans des points d'apports volontaires, et non plus en porte à porte via les bacs à couvercle vert comme c'est déjà le cas dans 22 des

24 communes de la communauté urbaine, la collecte de Dijon devant évoluer en 2017.

A Chenôve, la dernière collecte du verre d'emballage en porte à porte aura lieu le mercredi 27 juillet 2016.

Le mardi 28 juin 2016, à l'hôtel de ville, une réunion d'information et de consultation a été organisée pour que nous puissions décider ensemble des lieux d'implantation des points d'apport volontaire pour la collecte du verre d'emballage dans le but de garantir la qualité de ce service.

## Mieux informés, mieux préparés

Vous pouvez retrouver cette information sur le site Internet de notre ville et bientôt dans le magazine du Grand Dijon. Un courrier et une plaquette ont été adressés à l'ensemble des foyers cheneveliers où seront répertoriées toutes les informations pratiques (horaires et jours de collecte, plan et consignes). Le site Internet [trionsnosdechets-dijon.fr](http://trionsnosdechets-dijon.fr) et le numéro 0800121211 (service et appel gratuits) sont également à disposition des habitants pour vérifier leur secteur et répondre à toute question ou problème technique.

Plus d'infos sur [www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr)







## Repas de printemps le rendez-vous festif des aînés

La Ville de Chenôve et le CCAS de Chenôve (Centre Communal d'Action Sociale), avec la participation de l'Office Municipal des Personnes Agées, ont organisé trois repas à destination des aînés les lundi 4, mercredi 6 et lundi 11 avril derniers. Ces moments conviviaux ont réuni plus d'une centaine de personnes pour chaque repas. Une initiative citoyenne et solidaire appréciée, qui s'inscrit dans la continuité des autres principaux dispositifs mis en place par le CCAS pour les aînés. A l'automne, les personnes âgées peuvent effectivement

profiter de la « Semaine bleue », qui constitue un moment privilégié pour sensibiliser et informer l'opinion sur la contribution de nos retraités à la vie culturelle, économique et sociale. Ce n'est pas tout puisqu'en fin d'année l'opération de Noël a aussi lieu avec une distribution de cadeaux (spectacle, repas, colis...) aux personnes âgées de plus de 71 ans. Le CCAS renouvelle ainsi chaque année ses actions en direction des aînés, en s'efforçant constamment de lutter contre l'isolement et la solitude de ceux-ci.



Maison des Aînés ■ 33, rue Armand Thibaut ■ 03 80 51 55 54 ■  
personnesagees@ville-chenove.fr



« L'équipe municipale place la solidarité en direction de nos aînés au cœur de son projet. Informer, échanger, accompagner, favoriser les échanges intergénérationnels pour rompre avec la solitude, l'isolement et venir en aide aux plus démunis, telle est notre volonté ».

Michel FOURGEUX, conseiller municipal délégué à la santé et aux personnes âgées

## Technique TNT

### COMMENT S'ADAPTER

Le 5 avril dernier a été l'occasion du passage à la TNT HD. Les aînés bénéficient d'un accompagnement pour ce changement, avec notamment une réunion d'information qui s'est déroulée le 25 mars, proposée par le service des personnes âgées du CCAS de Chenôve en lien avec le PIJ/EPN. Deux offres particulières sont accessibles pour les foyers recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau : pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, La Poste met à disposition une assistance de proximité gratuite en intervenant à domicile ; tandis que les personnes dégrévées de la contribution à l'audiovisuel public peuvent bénéficier d'une aide à l'équipement TNT HD à hauteur de 25€.

## Plan canicule

### BON A SAVOIR

Le CCAS met en place le dispositif de veille saisonnière dit « plan canicule ». Vous habitez Chenôve, vous avez plus de 65 ans, ou 60 ans reconnu(e)s comme inaptes au travail ou en situation de handicap, vous pouvez vous inscrire sur le registre nominatif communal. En cas de déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3, vous serez contacté quotidiennement par les équipes du CCAS pour s'assurer que tout va bien. Vous pouvez également consulter sur le site [www.ville-chenove.fr](http://www.ville-chenove.fr) un dépliant sur les bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs : s'hydrater régulièrement et éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

## Arnaques

### SAVOIR QUOI FAIRE

Le service personnes âgées du CCAS a organisé une matinée de sensibilisation aux arnaques en présence des deux délégués à la cohésion police-population de la police nationale, de la police municipale et des élus de Chenôve.

Face à la recrudescence des arnaques en tout genre (vol de portable, cambriolage, abus de faiblesse...), les animateurs de cette réunion ont pu répondre aux nombreuses questions de la trentaine de personnes qui s'étaient déplacés pour l'occasion. Cette sensibilisation a eu lieu pendant le « café des aînés » qui se déroule chaque vendredi matin et qui permet d'échanger et de partager des expériences autour de thématiques différentes.



# TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : où en sommes-nous ?



« Je veux que chaque chenevelier, quel que soit son âge, quelle que soit sa condition, quel que soit son quartier, puisse vivre en toute sérénité dans notre ville. La tranquillité est un droit pour tous les habitants de Chenôve ».

**Les questions de tranquillité publique sont soulevées par bon nombre de concitoyens. Incivilités, nuisances, dégradations... l'équipe municipale est de plus en plus sollicitée par des habitants qui, face à de tels comportements, expriment leur agacement, voire leur colère. Le point avec Thierry Falconnet, maire de Chenôve.**

Les habitants de Chenôve nous interpellent légitimement sur les questions de tranquillité publique. Depuis le retour des beaux jours, ce sont les incivilités routières qui sont plus particulièrement en cause. Ces phénomènes ne sont pas spécifiques à notre ville : partout en France, ils tendent à se développer.

Comme toutes les questions comportementales, il s'agit d'une problématique complexe dont les causes sont multiples.

De ce fait, il n'existe pas de solution unique qui soit en capacité d'endiguer ces phénomènes. Au contraire, il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche globale qui coordonne des outils de différentes natures et qui implique tous les acteurs concernés, depuis les forces de l'Etat jusqu'aux habitants, en passant bien sûr par les équipes municipales. C'est à cette seule condition que nous obtiendrons une évolution sensible des comportements.

Ce dossier vise à rendre compte des mesures fortes que nous avons prises dès septembre dernier et de la coopération active que nous avons avec la Police nationale et la Justice. Il vise aussi à donner à tout Chenevelier les éléments de compréhension et les possibilités d'action, en cas de besoin.

**Car la tranquillité publique au sein de notre ville est l'affaire de chacun, depuis sa juste place.**

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION OPÉRATIONNELLE DE CHENÔVE :

Maire de Chenôve • Directrice de Cabinet de la Préfète de Région • Adjoint à la Procureure de la République • Directeur Départemental de la Sécurité Publique • Responsable Commissariat de Chenôve • Adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique • Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation • Référent de l'Education Nationale (ainsi qu'une représentante de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) • Adjoint au Chef de Cabinet de la Préfète, Chef du bureau Sécurité publique • Délégué de la Préfète en charge de la Politique de la Ville • Déléguée de la Procureure à la Maison de Justice et du Droit du Grand Dijon • Directrice de Cabinet du Maire de Chenôve • Directeur de la tranquillité publique Ville de Chenôve • Coordinateur CLSPD Ville de Chenôve • Chef de la Police municipale • Responsable du service de médiation sociale municipale



Commission restreinte opérationnelle du 17 mai 2016 - Hôtel de ville de Chenôve

## LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

**Le maire détient-il des pouvoirs de police ?**

OUI. Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener, telles que définies dans le Code général des collectivités territoriales, des missions de sûreté, de sécurité et de salubrité publiques. Il agit, également, en qualité d'officier de police judiciaire.

**Le maire agit-il seul pour le maintien de l'ordre public ?**

NON. Le pouvoir de police confié au maire est un pouvoir qui lui est propre. Cependant, il l'exerce sous le contrôle du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale, dans le strict respect des actes de l'Etat qui y sont relatifs. L'exercice de ce pouvoir de police s'inscrit plus largement dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques plaçant le maire au cœur de dispositifs où interviennent différents acteurs. Les démarches engagées sont donc nécessairement multipartenaires et visent la co-production d'actions en matière de tranquillité et de sécurité publique.

**Le maire peut-il agir dans le sens qu'il souhaite ?**

NON. L'action du maire, avec la police municipale, a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Cependant, elle s'exerce dans un cadre juridique et réglementaire précis. Le maire ne peut donc pas prendre de mesures de police ayant pour but la satisfaction d'intérêts privés ou d'un intérêt public autre que l'ordre public.

Prenons un cas concret, celui du stationnement. L'autorité de police municipale n'exerce sa compétence que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non sur les voies affectées à l'usage strictement privé de leur propriétaire.



## DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS RENFORCÉS

Pour la première fois dans l'histoire de la Ville de Chenôve, une délégation politique et une direction municipale sont créées et dédiées à cette problématique. Un important travail a été impulsé, avec la mise en œuvre de moyens humains et matériels considérablement renforcés, et de nouveaux dispositifs, dans le cadre d'une dynamique partenariale étroite associant l'ensemble des acteurs mobilisés en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Les services de l'Etat, la Police Nationale, ainsi que l'autorité judiciaire travaillent en étroite collaboration avec la municipalité afin que tous les habitants de tous les quartiers puissent vivre en tranquillité et en sécurité au quotidien.

## POLICE MUNICIPALE

## Proximité et connaissance du terrain

**EQUIPE** : 6 policiers municipaux (agents de police judiciaire adjoints) intervenant sur l'ensemble du territoire communal et travaillant en partenariat étroit et pleine complémentarité avec les médiateurs et la Police Nationale. Leur statut les autorise à verbaliser les faits qu'ils constatent eux-mêmes. Malgré un effectif renforcé depuis octobre 2015, une présence à toute heure dans tous les quartiers de la ville est matériellement impossible.

## INTERVENTION

- Maintenir le bon ordre en assurant une surveillance des lieux de rassemblements (manifestations, marchés, troubles sur la voie publique)
- Garantir la sûreté, la sécurité et la tranquillité publique des habitants (prévention des actes délinquants, vols, dégradations, prévention des accidents, stationnement, nuisances sonores, ...)
- Des réflexions sont actuellement en cours pour étoffer les missions actuelles des policiers municipaux, avec l'idée d'instaurer des référents identifiés selon les problématiques rencontrées.
- La mise en place d'horaires décalés est également étudiée pour renforcer leur présence sur le terrain.

Police Municipale - Centre Cial St-Exupéry - Tél 03 80 51 55 75



## MEDIATION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

## Relations inter-habitants sur tous les quartiers de la commune et habitants-services publics



## EQUIPE

- 6 médiateurs municipaux, dont 4 à temps plein (horaires décalés si les circonstances l'exigent)
- 3 agents assurant la traversée au passage piétons aux abords des groupes scolaires (Grands Crus, Bourdenières et Jules Ferry).
- À venir : 2 médiateurs intercommunaux gérés par l'association Grand Dijon Médiation dont la Ville de Chenôve est l'un des membres fondateurs.

## INTERVENTION

- Travail quotidien de proximité et d'écoute sur le terrain (prise de contact, orientation, disponibilité)
- Présence aux sorties des établissements scolaires et lors de manifestations municipales
- Intervention sur les occupations des halls d'immeubles et rassemblements aux abords.
- Gestion des troubles de voisinage et des conflits en concertation avec les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété
- Vigilance sur la situation des personnes en détresse, isolées, ou en grande précarité, en synergie avec tous les partenaires pouvant être concernés.

## OBJECTIF

## Tranquillité et sécurité dans tous les quartiers de la ville



VILLE DE CHENOVE en coopération avec ETAT, EDUCATION NATIONALE, BAILLEURS SOCIAUX, ASSOCIATIONS...

## Prévention et sensibilisation

De nombreux acteurs multiplient les opérations et les outils de prévention et de sensibilisation sur divers sujets en lien avec la tranquillité et la sécurité publique. Voir page 21.

## SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

## Aménagements matériels pour la sécurité et la tranquillité

Les mesures techniques permettent d'anticiper des risques, limiter des passages à l'acte et dissuader les auteurs potentiels. Cela est particulièrement vrai en matière de lutte contre la délinquance routière (vitesse, stationnement).

## INTERVENTION

- Caméras de vidéoprotection pour mieux relever les infractions commises au Code de la route (6 nouvelles caméras fixes et 1 caméra mobile\*).
- Aménagements urbains dans les quartiers qui subissent des incivilités (parc urbain, piste cyclable entre le Cèdre et la voie du tramway, etc.). Voir pages 18 et 19.
- Eclairage public, organisation de l'espace, végétation...

\* Financées par l'Etat dans le cadre de la dotation Politique de la Ville 2015 et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

« Depuis le 21 septembre 2015, le Maire et son équipe municipale ont fait de la tranquillité publique une priorité majeure. Sans vouloir se substituer aux services compétents (police nationale, justice, services de prévention,...), mais dans un partenariat actif et renouvelé, la ville de Chenôve met tout en œuvre pour traiter cette question de manière globale et équilibrée. »



Patrick AUDARD, adjoint au maire délégué à la tranquillité publique, aux affaires juridiques et à la citoyenneté



## LA PAROLE AUX REPRESENTANTS DE L'ETAT COOPÉRER POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

### POLICE NATIONALE ET JUSTICE

#### Sécurité publique et action pénale

Le travail partenarial avec la Police nationale et le bureau du procureur de la République est considérablement renforcé depuis septembre 2015 (voir ci-contre).

#### INTERVENTION

■ Trois instances réunissant régulièrement tous les acteurs concernés pour traiter ensemble des problématiques au cas par cas :

■ Commission locale de sécurité (CLS) • tous les 15 jours • revue des faits de délinquance de la quinzaine écoulée

■ Commission Restreinte Opérationnelle (CRO) • une fois par mois • revue des mesures d'intervention adaptées à chaque situation individuelle, sur le plan préventif, éducatif, social ou répressif. Au besoin, convocation par le Maire et le Procureur adjoint de certains jeunes mineurs avec leurs parents pour rappel à l'ordre dans des situations de pré-délinquance pouvant vite basculer.

■ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) • une séance plénière par an et des groupes de travail tout au long de l'année sur des thématiques particulièrement sensibles (sécurité routière, conduites à risques chez les jeunes avec les problèmes d'addiction liés, violences conjugales et intra familiales, gestion des occupations de halls et des conflits qui en découlent...).

■ Participation aux diagnostics réalisés en amont de la mise en place de tous les aménagements urbains de sécurisation, avec le service de la tranquillité publique dont la Police municipale et les services techniques de la Ville.

### MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

La maison de Justice et du Droit est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation gratuit ouvert à tous les citoyens à la recherche d'un renseignement juridique en cas de litige. De nombreux intervenants tiennent des permanences et reçoivent sur rendez-vous. Pour plus d'informations :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h  
8 rue des clématites • T2 arrêt « Le Mail »  
Tél. 03 80 51 78 30 • Fax 03 80 52 90 83  
mjd.tgi-dijon@justice.fr

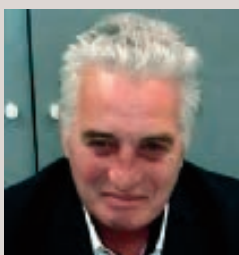


#### Pour quelles raisons une coopération est-elle nécessaire entre l'État et les Villes sur les questions de sécurité et de tranquillité publique ?

Ch. BARRET : cette coopération est indispensable. Le maire exerce un rôle pivot en matière de sécurité : titulaire d'un pouvoir de police générale, il agit comme coordonnateur en matière de prévention de la délinquance. La tranquillité publique est un sujet très large qui nécessite l'association de nombreux partenaires. En fédérant autour de lui, dans des conseils qu'il préside, les acteurs associatifs, l'éducation nationale, les bailleurs, les services sociaux, les forces de l'ordre, etc., le maire est la clef de voûte de son territoire en matière de tranquillité publique. L'État s'y associe étroitement pour l'y aider, et en bénéficie également en retour : en coordonnant les réponses que nous apportons, nous sommes plus efficaces.



Christiane BARRET,  
préfète de la  
Bourgogne-Franche-Comté



Thierry BAS, procureur  
adjoint de la République

#### Le partenariat avec la Ville de Chenôve présente-t-il des spécificités ?

Th. BAS : Le 15 septembre, la Ville de Chenôve et le parquet de Dijon ont créé une cellule de veille opérationnelle restreinte. Son objectif : mettre en place un suivi précis et nominatif des contrevenants qui permette de réagir et de prendre des décisions après étude complète de leur dossier.

Un échange total d'informations entre les membres de cette cellule permet de mieux cerner les personnalités des contrevenants et de se prononcer en connaissance de cause sur les mesures à adopter : prévention, social, éducation ou répression.

Les spécificités de cette cellule résident dans plusieurs éléments : la pluridisciplinarité des participants, mais néanmoins en nombre restreint (municipalité, Justice, préfecture, police nationale, police municipale, Education nationale, administration pénitentiaire) qui permet un éclairage complet ; des échanges concertés sur les mesures à prendre ; le suivi mensuel.

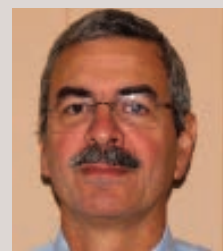
Par ailleurs, s'agissant de mineurs auteurs d'incivilités répétées, les parents et le mineur sont parfois convoqués à l'hôtel de ville en présence du maire et du procureur adjoint. Des engagements leur sont alors demandés.

#### Comment les actions de la Police nationale et celles de la Police municipale se coordonnent-elles ? Pour quel résultat ?

Th. ALENDE : Les principes qui concourent aux relations entre la Police municipale de Chenôve et la police nationale sont l'échange d'informations et la coordination des actions. Concrètement sur le terrain, comment cela se passe-t-il ?

La Police municipale est avant tout une police de proximité parce qu'elle connaît très bien son territoire et ses habitants. Elle permet une réponse rapide, d'abord pour rappeler les règles de droit puis, s'il le faut, sanctionner leur non-respect. Leurs procès-verbaux me sont transmis pour poursuite devant le tribunal de police. Lorsque des situations plus complexes apparaissent, nos échanges quotidiens permettent d'en être rapidement informés et ainsi réagir soit par une présence plus importante de policiers sur le secteur visé, soit par la mise en place d'opérations de contrôle spécifique, soit encore par des investigations permettant d'identifier le ou les auteurs d'infraction.

Il n'y a donc pas de petite ou grande police. A mon sens, il n'y a que des policiers avec des compétences différentes, tous passionnés par leur métier et très investis dans leurs missions au profit des Cheneveliers.



Thierry ALENDE  
directeur départemental  
de la sécurité publique  
de la Côte-d'Or

#### Huit mois après la mise en place de cette coopération, la situation tarde à s'améliorer... Qu'en pensez-vous ?

Ch. BARRET : Depuis huit mois, beaucoup a été fait : une coopération étroite a été instaurée avec le Parquet, la présence policière a été renforcée, des investissements importants ont été réalisés. Il s'agit d'un travail structurel, de long terme, dont les effets commencent déjà à se manifester : l'installation de caméras, ou le chantier de sécurisation du Mail, qui a récemment débuté, en sont la preuve. Nous ne ré-soudrons pas tout en quelques semaines : il faut apporter des réponses individuelles, au cas par cas, dans le cadre d'une approche globale (travailler sur la famille, l'école, le logement, le social, la justice, etc.). Cela implique d'œuvrer avec un grand nombre de partenaires, et c'est tout le but de notre travail en commun.



**PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE**

En cas d'atteinte aux biens contre auteur inconnu ne revêtissant pas un caractère d'urgence, tout particulier peut déclarer une pré-plainte en ligne.

La déclaration est alors enregistrée et un accusé de réception automatique est communiqué. Elle est ensuite dirigée vers le commissariat du choix du plaignant, qui sera recontacté par les services de police pour convenir d'un rendez-vous afin que la plainte définitive soit enregistrée.

Cette nouvelle procédure supprime le temps d'attente à l'accueil : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>.

**SAISIE DE VÉHICULE**

Une difficulté judiciaire peut se présenter lors de certaines saisies de véhicules.

Si les véhicules incriminés sont identifiés comme volés, ils sont restitués à leur propriétaire. En revanche, si ce n'est pas le cas, et si aucune procédure judiciaire n'est engagée à l'encontre du propriétaire, celui-ci peut le récupérer en toute légalité. La Police nationale travaille actuellement avec la Procureure de la République pour lever cette difficulté et procéder à des confiscations administratives.

**STATIONNEMENT**

**Régime général de stationnement sur l'ensemble de la commune :** stationnement autorisé du 1<sup>er</sup> au 15 du mois, sur le côté des numéros impairs de la rue. Stationnement autorisé du 16 au 31 du mois, sur le côté des numéros pairs de la rue. Signalisation verticale sur l'ensemble des 15 panneaux d'entrée de ville.

**Stationnement des poids-lourds sur l'avenue Roland Carraz :** interdiction instaurée depuis le 12 février 2015 avec la mise en place d'une signalisation verticale adéquate.

**CHARTRE DES MARIAGES**

Les mariages donnent parfois lieu à des incivilités routières. Sous prétexte de festivités, les voitures de cortèges nuptiaux peuvent commettre des excès de vitesse, griller des feux rouges, klaxonner longuement et bruyamment, etc.

Pourtant, ces comportements sont formellement interdits et sanctionnables. Ils nuisent à l'ordre public, génèrent des nuisances auprès des riverains et des promeneurs et peuvent mettre en danger la vie d'autrui.

A Chenôve, les règles de bonne conduite sont rappelées dans une charte des mariages remise à tous les futurs époux, à qui il appartient de relayer le message auprès de leurs invités. La Police municipale se réserve le droit de rédiger un rapport d'informations judiciaires pour relever avec précisions les faits incriminés, étayés par les images des caméras vidéo installées sur le secteur autour de l'Hôtel de Ville, comme sur les rues avoisinantes. Ce rapport sera ensuite transmis aux autorités policières et judiciaires pour suite à donner.

**OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? Avant de partir en vacances, signalez votre départ à la Police municipale dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

Les services de police municipale surveilleront votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'effraction ou de tentative d'effraction, vous êtes prévenus afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

Dans tous les cas, pensez à faire la demande 48 heures minimum avant votre départ et, en cas de vacances interrompues, prévenez la Police municipale de votre retour anticipé.

Ce dispositif ne concerne que les habitations individuelles et pour une période de plus de 5 jours.

**UN CAS CONCRET**

Les habitants de Chenôve manifestent une exaspération légitime face aux rodéos en deux-roues motorisés qui se déroulent régulièrement à Chenôve, mais aussi dans de plus en plus de communes de l'agglomération dijonnaise comme partout ailleurs en France. Outre les perturbations et les nuisances importantes provoquées, de tels comportements peuvent mettre en danger la vie d'autrui. Tant l'équipe municipale que les habitants craignent la réaction imprévisible d'un citoyen excédé ou le grave accident aux conséquences dramatiques.

En la matière, les pouvoirs de police du maire s'exercent dans un cadre bien défini, tout comme ceux de la Police municipale au regard des missions qui sont les siennes.

Particulièrement vigilante face à de tels agissements, la Municipalité a initié un travail partenarial conséquent pour tenter d'endiguer concrètement et durablement ce phénomène qui nécessite une action forte et conjuguée de la Ville, de l'Etat via la Police Nationale et de l'autorité judiciaire, ainsi que des bailleurs sociaux et des syndicats de copropriétés, mais aussi de tout citoyen qui en serait le témoin direct ou indirect. Mises en œuvre simultanément, ces actions visent à ce que les contrevenants soient sanctionnés à la hauteur du danger et des nuisances qu'ils génèrent pour que chacun retrouve la quiétude à laquelle il aspire.

**HABITANTS****RÔLE**

Alerter les autorités en cas d'incivilité et aider les policiers et médiateurs municipaux à améliorer leur action sur le terrain.

**ACTIONS**

- Signaler systématiquement toute incivilité constatée de jour comme de nuit à la Police Nationale en composant le 17 (Police Secours),
- Déposer une plainte ou une main courante qui est nécessaire pour l'élaboration d'une procédure délictuelle pour mise en danger de la vie d'autrui (ce qui permettra dans le même temps de solliciter une réquisition des images des caméras vidéo de la Ville).
- Communiquer les informations relatives aux lieux de stockage des deux-roues incriminés aux services municipaux, auprès desquels la confidentialité est garantie.

**POLICE NATIONALE ET JUSTICE****RÔLE**

Interpeller les contrevenants et engager une procédure judiciaire.

**ACTIONS**

- Contrôles routiers réguliers et contrôles d'identité puis, le cas échéant, établissement d'une procédure sous l'autorité du Procureur de la République pour instruction pénale.
- Saisie et mise en fourrière des véhicules (motos, scooters, quads) repérés dans les parties communes des immeubles locatifs ou copropriétés.
- Qualification délictuelle pour mise en danger de la vie d'autrui des conducteurs incriminés.

Depuis sa prise de fonction le 21 septembre, pour faire face aux incivilités routières, le maire de Chenôve a demandé l'installation de radars de feux, une caméra de vidéoprotection et un radar de contrôle de vitesse sur l'axe de la rue de Marsannay.







## POLICE MUNICIPALE

### RÔLE

Identifier, constater puis transmettre des rapports d'infraction circonstanciés à la Police nationale.

### ACTIONS

- Etablissement de procès-verbaux de contravention et de rapports de renseignement judiciaire, puis transmission à la direction départementale de la Sécurité publique.
- Repérage systématique des véhicules incriminés (motos, scooters, quads) dans les parties communes des immeubles, puis signalement à la Police nationale pour saisie.
- Identification des conducteurs, notamment par le biais de la vidéosurveillance, puis mise à disposition de la Police nationale et de la Justice.

## VILLE DE CHENÔVE

en coopération avec ETAT, EDUCATION NATIONALE, BAILLEURS SOCIAUX, ASSOCIATIONS, ...

### RÔLE

Informier et sensibiliser les jeunes publics à des comportements responsables en matière de sécurité routière et respectueux des habitants.

### ACTIONS

- Conduite d'opérations de sensibilisation à la sécurité et à la prévention routières comme celle conduite le 3 mai sur l'esplanade du Cèdre (voir page 17).
- Animation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et mise en place d'un groupe de travail dédié à la problématique de la sécurité aux abords directs des établissements scolaires.
- Intensification de l'action de proximité de la police municipale aux abords des établissements scolaires pour y faire respecter le stationnement et les règles de sécurité.
- Contrôles de vitesse à une fréquence hebdomadaire, avec une caméra dédiée à la vidéo verbalisation et une caméra mobile.
- Présence de 3 agents de la Ville pour encadrer la traversée des écoliers sur les points jugés les plus délicats en matière de circulation.

### OBJECTIF

**Obtenir  
une évolution sensible  
des comportements**

## DISPOSITIFS MATÉRIELS

### RÔLE

Prévenir les risques d'accident et dissuader, voire empêcher, la circulation des deux-roues à moteur.

### ACTIONS

- Amplification et renforcement du système de vidéo-protection : de nouvelles caméras sont implantées en différents points stratégiques du parc urbain du Mail et de ses alentours, mais aussi dans d'autres secteurs de la ville signalés par les habitants lors de nos visites et permanences de quartiers.
- Equipement du parc urbain du Mail de sorte à empêcher l'accès et la circulation des deux-roues à moteur.
- Mise en place d'autres aménagements courant 2017 sur des secteurs jugés sensibles en matière de circulation routière.





## LA PAROLE À L'ÉDUCATION NATIONALE



### LA PAROLE À

Jean-Christophe BECK, *Principal du collège "Le Chapitre", référent de l'Éducation Nationale au sein de la CRO (Commission Restreinte Opérationnelle) de la Ville de Chenôve.*

### Comment concevez-vous la mission qui vous a été confiée par M. le Recteur ?

Dans le cadre de cette commission, sur proposition de M. le Maire, j'ai été nommé, par M. le Recteur, référent de l'Éducation Nationale. J'apporte les informations sur le parcours scolaire des élèves et/ou des jeunes adultes dont les situations sont abordées. Ce travail se réalise en concertation avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or, les services de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) et sa coordonnatrice départementale Mme Sandrine Roger.

Ces renseignements permettent d'éclairer le travail de la commission, d'apporter une expertise quant à la situation scolaire des jeunes et ainsi ce travail collégial permet de proposer la solution la plus adaptée.

### Comment concevez-vous votre rôle de chef d'établissement au sein du collège « Le Chapitre » en lien avec ce que représente la tranquillité publique ?

Nous mobilisons l'ensemble de l'équipe éducative afin que chacun contribue au maintien du climat serein. Cela commence dès l'entrée des élèves par un accueil, une vigilance à la grille du Collège en lien, si nécessaire, avec les médiateurs municipaux.

Au sein de l'établissement, cette vigilance se traduit par une qualité de relations à l'égard des élèves et de leurs familles mais aussi par une volonté affirmée de mettre les élèves au travail : il s'agit d'une bienveillance empreinte d'exigence. Je pense que nos élèves ressentent cette ambition que nous avons à leur égard.

Par ailleurs, depuis quelques années la médiation par les pairs est mise en place et un dispositif supplémentaire « G2L : Gardiens de La Liberté » a permis de réduire les tensions entre les élèves.

Cette année dans le cadre du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire), 17 adultes de l'établissement ont assuré un tutorat, en fait un accompagnement individualisé, auprès de certains élèves en lien avec leurs familles et l'appui de nos partenaires.

Depuis peu nous expérimentons, pour nos élèves de 3ème, la montée dans les salles de classe et la mise à disposition d'une salle de travail, le tout en autonomie.



## Sécurité



**LA PAROLE À** Abdelbasset LOUALI, *Proviseur adjoint du lycée professionnel Antoine à l'initiative de la réalisation de « Selfie mortel »*

### Pourquoi le lycée professionnel Antoine a souhaité engager avec ses élèves un travail spécifique sur la sécurité et sur la prévention routière ?

Depuis 4 années, nous mettons régulièrement en œuvre des actions de sécurité routière. Elles sont essentielles vis-à-vis des jeunes qui nous sont confiés car les statistiques prouvent qu'ils sont les premières victimes des accidents de la route. Cette année, nous avons souhaité les sensibiliser plus fortement encore en étant au plus près de leurs préoccupations. Continuer à travailler sur la sécurité routière mais autrement. L'idée de réaliser un clip vidéo a été proposée aux futurs bacheliers du bac professionnel « Sécurité Prévention » créé il y a 3 ans.

Ils ont tout de suite fait preuve d'une grande motivation, et nous avons progressivement construit ce projet avec deux enseignants ainsi qu'avec l'un des animateurs de la MJC, Emmanuel Putigny. Après réflexion, nous avons choisi de mettre en images les risques liés à l'utilisation du téléphone portable au volant. Ce sujet particulièrement sensible touche tous les jeunes, les moins jeunes aussi, et est aujourd'hui un véritable fléau.

### Comment les élèves se sont-ils investis dans ce projet ? Quel a été leur ressenti ?

Un investissement total. L'adhésion des élèves a vraiment dépassé ce qu'on était en droit d'attendre d'eux. Ils se sont vraiment impliqués, je dirai même qu'ils ont vécu ce film. Durant des prises, il y a eu certains fous rires ! Au terme du tournage de la scène finale, quand les élèves vous disent « c'est fini le portable, je ne l'utiliserai plus jamais en conduisant », vous savez que vous avez gagné votre pari. Et quand ces jeunes le disent à leurs frères, à leurs sœurs, à leurs amis, cela signifie que le message se diffuse et que ce projet a rempli son objectif. « Selfie mortel » a nécessité de nombreuses et d'intenses semaines de travail de la part des élèves, encadré par nos soins, mais je crois que le résultat en valait le coup ! Du travail certes, mais une belle victoire, une réussite même, et beaucoup de fierté !

### Quel est, selon vous, l'intérêt d'un travail partenarial en matière de prévention routière ?

Quand on souhaite travailler sur des problématiques liées à la sécurité publique, le premier de nos partenaires, c'est la municipalité. Un lycée est une sorte de sanctuaire qui protège les élèves, c'est un milieu fermé, protecteur. Et, dans la mesure où les élèves vont au-delà de ces grilles, on ne peut pas travailler seul. Depuis quelques mois, on sent que c'est un axe prioritaire pour la ville de Chenôve et son maire. Le partenariat avec la ville s'est donc naturellement imposé. Je tiens également à souligner l'excellence du travail coopératif réalisé avec la MJC. Sans cette précieuse collaboration, le projet n'aurait pu aboutir. « Selfie mortel » n'est pas seulement l'œuvre de l'Éducation Nationale, il s'agit d'une véritable œuvre collective !



Vous pouvez retrouver « Selfie mortel » sur : • [www.ville-chenove.fr](http://www.ville-chenove.fr) • <http://lyc21-antoine.ac-dijon.fr> • <http://www.cote-dor.gouv.fr/une-journee-prevention-routiere-avec-les-a6675.html>





## routièr e : ACTION / PRÉVENTION !

Le 3 mai dernier, l'esplanade du Cèdre était au cœur de l'action. Tous les acteurs de la sécurité routière s'étaient réunis.

Le 3 mai dernier, à l'initiative commune de la Préfecture de Côte d'Or, de la Direction Départementale des Territoires, du Rectorat de l'Académie de Dijon et de la Ville de Chenôve, l'esplanade du Cèdre ainsi que la rue Armand Thibaut se sont retrouvées au cœur de l'action et de la prévention sur un thème particulièrement sensible qui nous concerne tous et plus particulièrement les jeunes : la sécurité routière.

Des enfants des écoles élémentaires, des collégiens, des lycéens de Chenôve, mais aussi des personnes âgées ont participé à de nombreux ateliers à la fois ludiques et pédagogiques, tous très adaptés aux problématiques diverses rencontrées dans ce domaine qui nous préoccupe au quotidien. Le temps d'une journée, une vingtaine de partenaires se sont mobilisés pour aller à la rencontre de ces différents publics et les informer de manière très concrète des risques multiples liés aux incivilités routières et au non-respect du Code de la Route.

Tests de simulation de conduite en état d'ivresse, simulateurs de collision frontale et même reconstitution spectaculaire sur la rue Armand Thibaut d'un accident entre une voiture et un scooter, avec la présence d'un cascadeur professionnel, puis des pompiers du SDIS et des médecins urgentistes du SAMU... tout a été mis en œuvre pour bien marquer les esprits.

Sans oublier la projection du court-métrage réalisé par des élèves du lycée professionnel Antoine avec la MJC de Chenôve, intitulé « Selfie mortel » et au sous-titre évocateur : « seule la photo est immortelle »...

Quant aux personnes âgées, il leur a été proposé de passer un audit de conduite et de participer à un mini stage d'information sur les nouvelles règles du code de la route pour mieux appréhender les nouveaux usages de la route en milieu urbain et les signalétiques correspondantes (tramway, pistes cyclables, rond-point,...).



### PARTENAIRES DE CETTE JOURNÉE DE SENSIBILISATION QUI MARQUE LE POINT DE DÉPART D'UN TRAVAIL PLUS APPROFONDI :

Alcool Assistance • ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie • APF 21 : Association des Paralysés de France de Côte-d'Or • Assurance GMF • Auto-école Chenôve conduite • Cascadeur professionnel • DDSP 21 : Direction Départementale Sécurité Publique de Côte- d'Or • EDSR 21 : Escadron Départemental de Sécurité Routière de Côte- d'Or – Gendarmerie nationale • EVAD : Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise • IDSR : Intervenants Départementaux de Sécurité Routière • Kéolis Divia • LCVR : Ligue Contre la Violence Routière de Côte-d'Or • Prévention Routière • Police Municipale • Protection Civile de Côte-d'Or : ADPC21 • Préfecture : Bureau sécurité routière et Direction Départementale des Territoires • Rectorat de l'Académie de Dijon • SAMU • SDIS 21 : Service Départemental d'Incendie et de Secours de Côte- d'Or • SNCF • Ville de Chenôve





# CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2016



Chenôve arbore le label « ville fleurie ». Un concours communal invite les Cheneveliers à embellir maisons, balcons et espaces fleuris visibles depuis la rue et donne à tous l'occasion d'apporter une touche de créativité. Il saluera et récompensera le travail des meilleures compositions florales. Le palmarès est établi par un jury composé d'élus municipaux, d'agents du service des espaces verts ainsi que d'un participant au concours, lui-même élu par tirage au sort.

Cette année, par mesure à la fois écologique et économique, vous participerez au concours en découpant le bulletin dans votre magazine municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le coupon ci-dessous, et de le retourner à l'adresse suivante :

## Concours communal de fleurissement

Secrétariat des services techniques  
Hôtel de ville - 2, place Pierre Meunier  
BP 130 - 21303 Chenôve Cedex

**Report de la date de clôture,**  
vous pouvez vous inscrire  
**jusqu'au vendredi 12 août 2016.**

Informations : 03 80 51 55 82



Je souhaite participer au concours communal de fleurissement de Chenôve

Mme  Mlle  M. (à remplir en lettres majuscules)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

21300 CHENÔVE

Tél. ....

E-mail .....

Je m'inscris dans la catégorie suivante : (une seule catégorie au choix)

MAISON

BALCON Merci d'indiquer (s'il y a lieu) le numéro de la cage d'escalier, l'étage et un point de repère qui permette d'identifier votre balcon depuis l'extérieur

.....

.....

ESPACE COLLECTIF

Je souhaite participer au tirage au sort afin de pouvoir faire partie du jury de sélection  oui  non

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CLASSEMENT DU SITE DE LA CÔTE DE NUITS

En exécution de l'arrêté préfectoral n° DREALBFC-2016-SBEP-16-19 du 4 mai 2016 il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable à la création du site classé de la Côte de Nuits sur les communes de BROCHON, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHENOVE, COUCHEY, FIXIN, FLAGEY-ECHEZEUX, GEVREY-CHAMBERTIN, GILLY-LES-CITEAUX, MARSANNAY-LA-COTE, MOREY-SAINTDENIS, NUITS-SAINT-GEORGES, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT, pour une surface totale de 4 195 ha, **DU LUNDI 20 JUIN 2016 AU VENDREDI 29 JUILLET 2016 À 18 HEURES INCLUS.**

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier relatif à cette enquête sera déposé auprès de la mairie de chaque commune où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur ce projet sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Gevrey-Chambertin (siège de l'enquête). M. Jacques Simonnot a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Pierre Alexandre, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Dijon.

M. Simonnot se tiendra à la disposition du public dans les locaux des mairies des communes suivantes :

- GEVREY CHAMBERTIN: Lundi 20/06/2016 de 9h à 12h et vendredi 29/07/2016 de 15h à 18h
- FIXIN : Mercredi 27/07/2016 de 15h à 18h
- MARSANNAY-LA-COTE : Vendredi 24/06/2016 de 15h à 18h
- MOREY-SAINT-DENIS : Vendredi 1<sup>er</sup>/07/2016 de 15h à 18h
- NUITS-SAINT-GEORGES : Vendredi 22/07/2016 de 15h à 18h
- VOUGEOT : Mercredi 20/07/2016 de 15h à 18h

Est désignée en qualité de responsable du projet : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté

Mme RUVILLY - Tél 03 45 83 22 22

Mel : laurence.ruvilly@developpement-durable.gouv.fr.

L'avis d'ouverture d'enquête est consultable sur les sites internet de la préfecture de Côte d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr>)

et de la DREAL (<http://www.bourgogne-franche-comte.developpementdurable.gouv.fr/>).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DREAL Bourgogne Franche-Comté.

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de Côte d'Or son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer est l'autorité compétente pour prendre la décision de classement. A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans les mairies des communes concernées, à la préfecture de Côte d'Or et à la DREAL Bourgogne Franche-Comté. Ils seront également consultables sur le site internet de la préfecture de Côte d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr>) rubrique publication/enquêtes publiques diverses.





## Préservons le Plateau

Les incendies de l'été dernier ont fait prendre conscience à tous de l'importance de protéger cet espace. Les services techniques de Chenôve ont procédé à des débroussaillages sur les parties communales, aux abords des habitations et du Cercle Hippique Dijonnais.

Un arrêté municipal du 26 juin 2003, consultable en mairie, interdit tous les feux de quelque nature que ce soit, dans les zones relevant du régime forestier. En cas de départ d'incendie, les sanctions peuvent aller jusqu'à une peine de prison de 6 mois et 3800 € d'amende et également un remboursement des dégâts occasionnés.

Du 15 juillet au 30 septembre inclus, un arrêté préfectoral interdit également de fumer sur la zone naturelle et sur les chemins et voies du plateau.

Une présence régulière de la brigade équestre municipale permet d'assurer un travail de prévention auprès des usagers du Plateau afin qu'ils prennent conscience de l'enjeu de respecter les règles en vigueur pour leur sécurité et pour la préservation de ces 240 hectares de verdure.

Dans le cadre de la politique NATURA 2000, le SIPLASUD (syndicat en charge de la gestion du Plateau), mettra en place, en fin d'été, hors période de floraison, une gestion pastorale de pâturage d'ânes pour entretenir les pelouses calcaires.

**SIPLASUD**

[www.syndicat-plateau-sud-dijonnais.fr](http://www.syndicat-plateau-sud-dijonnais.fr)



En juin, les enfants des centres de loisirs ont participé au nettoyage intercommunal de printemps du Plateau.



BASSIN DE RÉTENTION GIRAUD

## Chenôve se protège contre les risques d'inondation

Dans l'objectif de réduire les risques d'inondations occasionnées par les fortes précipitations, le bassin Giraud permettra de récupérer les eaux de ruissellement du Plateau de Chenôve.

Réalisé en éléments de béton préfabriqué, le bassin enterré d'un volume de 300 m<sup>3</sup> a pour but d'exercer une rétention d'eau lors des fortes pluies sur le territoire. Cela permet de limiter l'écoulement des eaux dans le réseau unitaire d'eaux usées (en amont des secteurs d'habitation) à un débit de fuite de 5 litres par seconde. Il est implanté dans le secteur nord du parking du cimetière, rue du Général Giraud.

Les travaux de gros œuvre ont été réalisés par une entreprise de travaux publics locale basée à Marsannay-la-Côte (Entreprise Pennequin). Procédé innovant unique sur le marché, la structure béton a nécessité l'intervention complémentaire et le savoir-faire d'une entreprise spécialisée (Entreprise Chapsol).

Ce projet intervient suite à l'étude hydraulique générale réalisée sur l'ensemble du

territoire communal en 2009 par Pöyry, une société de conseil et d'ingénierie spécialisée en eau et environnement. Il s'inscrit également dans le Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNP) élaboré par les services de l'Etat en collaboration avec la Ville de Chenôve. Enfin, il traduit la volonté de la Ville de Chenôve et de la Communauté urbaine du Grand Dijon de diminuer les risques liés aux eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.



« Lors des orages du 29 avril, le bassin a permis de retenir 95 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales, avant de les renvoyer en douceur dans le réseau d'eaux usées. »

Ludovic RAILLARD, adjoint au maire délégué aux travaux, à la vie des quartiers, à la propreté et aux marchés





# Faire son marché à Chenôve



Les marchés mettant en avant le "bien manger" et les producteurs locaux ont le vent en poupe à Chenôve. Partageant des points communs, ils parviennent toutefois à se démarquer les uns des autres par leur fonctionnement, leurs produits, la provenance de ceux-ci...

La Vie Saine en est un précurseur puisque cette enseigne, désormais installée à l'échelle nationale, connaît ses débuts en 1952 à Dijon, rue Piron, avant d'ouvrir aussi à Chenôve.

Fin 2015, Frais d'Ici ouvre ses portes à Chenôve, privilégiant les circuits courts et adaptant les prix les plus justes, afin de proposer un vaste choix de produits frais.

De plus en plus, la notion de "bien manger" se mêle à celle de "consommer local". Dans une région comme la Bourgogne-Franche-Comté où la gastronomie occupe une place de choix, c'est d'autant plus important. Issu d'une chaîne née en Bourgogne il y a deux ans, un commerce tel que Locavor en fait son crédo : les producteurs viennent livrer à Chenôve des produits 100 % locaux, limitant les intermédiaires, afin d'adopter une formule équitable en faveur de ces producteurs, tout en s'efforçant d'éviter le gaspillage inhérent aux circuits de distribution classiques. À la différence des enseignes citées précédemment qui proposent leurs services au sein de magasins, le concept du locavorisme propose de commander via internet les produits de son choix, qui sont ensuite préparés par les producteurs locaux, puis rassemblés en un point de livraison éphémère.

Évidemment, pour les amateurs de produits frais et diversifiés, le marché dominical de Chenôve demeure une place forte et incontournable. Très réputé dans toute l'agglomération dijonnaise, il attire chaque semaine des centaines – voire des milliers – de personnes curieuses d'en découvrir les étals colorés.



Nouveau marché du  
**mercredi**  
8h30 - 12h30  
à **BAZIN**  
**GONDRANDES**  
à partir du 6 juillet

De plus, la Ville de Chenôve souhaite donner un nouvel essor au marché du mercredi, qui redémarre. Auparavant, ce marché s'étendait sur des centaines de mètres dans le quartier Bazin. Remis au goût du jour, une vingtaine de nouveaux commerçants vous y attendent.

## LA VIE SAINE

La Vie Saine est un spécialiste des produits bio en tous genres (épicerie, fruits & légumes, vin, produits laitiers, compléments alimentaires...). La Vie Saine a déménagé une rue plus loin, entre le boulevard Palissy et la rue des Frères Montgolfier... et, fait original, il intégrera également un snacking bio !

6, rue des frères Montgolfier (Bd Palissy)  
Zone commerciale des Portes du SUD

## FRAIS D'ICI

Frais d'Ici revendique son commerce autour de quatre points essentiels : la proximité, le goût, le juste prix et le partage. Des valeurs qui vont de pair. En avantageant les circuits courts et les produits locaux, les prix sont adaptés aussi bien pour le consommateur que pour le producteur. Frais d'Ici veille à la bonne qualité de ses produits qui sont tous goûtés avant la mise en vente.

21, rue Paul Langevin

## LOCAVOR

Locavor propose des produits exclusivement locaux (viandes, fromages, miel, légumes, farines, yaourts, escargots, confitures...). Les commandes s'effectuent sur [www.locavor.fr](http://www.locavor.fr) du samedi au mercredi soir tous les quinze jours. Les producteurs livrent ensuite les vendredis soirs en semaine paire, sur le parking devant Hyperburo.

55, avenue Roland Carraz

## DEPUIS DES SIÈCLES, CHENÔVE EST UN VILLAGE VIGNERON

### De bonnes adresses :

**DROUIN JEAN-YVES**  
22 bis, rue Paul Bert  
08 99 19 63 02

**FICHOT FRANCOIS ERNEST**  
2, rue Roger Salengro  
08 92 97 70 61

**PATAILLE SYLVAIN**  
03 80 51 17 35

**RIEHL MICHELLE HUGUETTE**  
10, place Anne Laprevote  
08 92 97 71 07

**TISSIER VÉRONIQUE**  
7, impasse Henri Marc  
03 80 51 90 77





# Chenôve, côté vigne

L'association des climats du vignoble de Bourgogne organise du 10 juin au 10 juillet 2016, le Mois des Climats, de Dijon au Sud de Beaune. La ville de Chenôve s'associe à cette initiative et propose, en partenariat avec la société coopérative Géostudio, trois rendez-vous historiques, artistiques, scientifiques, ludiques et gustatifs aussi, autour des Climats de Chenôve. Les 26 juin et 5 juillet, trois richesses médiévales, les Pressoirs des ducs de Bourgogne, le Clos du Roi et le Clos du Chapitre, seront à l'honneur. L'objectif de ces rencontres étant de faire découvrir ou redécouvrir les Climats du vignoble de Chenôve, leur patrimoine, leur histoire, leur évolution, leur réalité actuelle.

## CLASSEMENT UNESCO

### C'est du concret

Symboles de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats de Bourgogne, trois plaques ont été apposées à l'entrée des Hospices de Beaune, sur le Palais des ducs et des Etats de Bourgogne de Dijon et au Château du Clos Vougeot en mars et avril dernier. Chaque lieu a été choisi pour incarner la « Valeur Universelle Exceptionnelle » des 1 247 climats de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune. Cette étape importante marque un pas de plus dans la concrétisation de ce classement et dans la protection et la valorisation du site inscrit.

« L'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO est décisive pour notre ville et son avenir. Chenôve est la première étape de la route des Grands Crus ! C'est la raison pour laquelle nous œuvrons pour que ses trésors patrimoniaux et architecturaux soient davantage mis en valeur et puissent faire rayonner notre ville ! »



Christine BUCHALET, conseillère municipale déléguée au patrimoine et au tourisme

Géostudio, formée d'une équipe de géographes spécialisés dans la géographie humaine et physique, les études de territoires, et la cartographie, vous invite à la suivre dans un périple à la rencontre des « climats in the city ».

La Ville de Chenôve, soucieuse de conserver et mettre en valeur un patrimoine précieux et souvent méconnu, ouvrira les portes des Pressoirs des ducs de Bourgogne pour une nouvelle saison estivale et proposera, notamment avec la linguiste Françoise Dumas, de déchiffrer les mystères des noms des climats et lieux-dits de la commune.



## Les Pressoirs des ducs de Bourgogne

### OUVERTURE ESTIVALE

Les Pressoirs des ducs de Bourgogne sont ouverts à la visite du 26 juin au 4 septembre tous les jours de 14h à 18h.

Les week-ends de septembre jusqu'à la fête de la Pressée.

Info :  
Pressoirs des ducs de Bourgogne  
8 rue Roger Salengro  
[www.ville-chenove.fr](http://www.ville-chenove.fr)

### DIMANCHE 26 JUIN

• 9h-11h

«Climats in the city ».

Conférence itinérante et ludique sur le rôle de l'homme autour des Climats.

Rendez-vous aux pressoirs

Renseignements et réservations : Géostudio  
06 45 52 10 87 - teddy@geostudioscop.fr

### • 11h Lancement de la saison estivale des Pressoirs des ducs de Bourgogne

Présentations et animations sur le thème des climats du vignoble de Chenôve (histoire et réalité actuelle des vignes de Chenôve, exposition, projections vidéos, musique), suivi d'un vin d'honneur.

Pressoirs des ducs de Bourgogne

Renseignements : entrée libre

03 80 51 55 71 - cabinet@ville-chenove.fr

### MARDI 5 JUILLET

• 10h-12h « Climats in the city ». (cf 26 juin)

### • 19h «Chenôve, côté vigne »

Causerie sur l'histoire et l'évolution des climats et lieux-dits de Chenôve avec l'intervention de Françoise Dumas, linguiste (Université de Bourgogne - membre du comité scientifique de l'association des climats de Bourgogne), suivi d'une dégustation de vins.

Pressoirs des ducs de Bourgogne

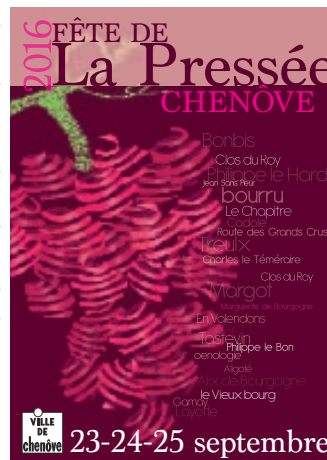
Renseignements : entrée libre

03 80 51 55 71 - cabinet@ville-chenove.fr

## 30<sup>e</sup> Fête de la Pressée

24 ET 25 SEPTEMBRE 2016

Le temps d'un week-end, notre ville se transforme à l'occasion de la trentième édition de la Fête de la Pressée ! Les rues du Vieux Bourg s'habillent aux couleurs d'antan et les pressoirs se remettent en marche pour quelques pressées spectaculaires afin d'offrir le fameux « bourru » aux visiteurs toujours nombreux. Une autre manière de (re)découvrir le fabuleux patrimoine de notre ville, à travers le joyau des Pressoirs des Ducs de Bourgogne, le dernier témoignage en état de marche d'une architecture ingénieuse viti-vinicole.





Dans le cadre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal disposent du

## PARLONS IMPÔTS...

Les impôts locaux sont des taxes directes supportées par les habitants d'une commune louant ou possédant un bien et par les entreprises établies sur la commune (contribution économique territoriale-CET remplaçant la taxe professionnelle depuis 2010). Ils viennent alimenter les budgets des collectivités territoriales, principalement celui des communes mais aussi du conseil départemental (taxe foncière) et du conseil régional (CET).

Il est nécessaire de payer des impôts pour le bien commun, mais le problème est :

- leur répartition (cibler les recettes - qui doit payer ?- et choisir ses dépenses -pour quel projet politique ?-);
- leur manque de lisibilité (mille-feuilles fiscal donnant la fâcheuse impression d'être berné).

A Chenôve, la hausse des impôts a été unanimement votée par la majorité, rejointe dans leur vote par l'extrême droite (qui vote exactement comme la majorité depuis le débat d'orientation budgétaire en novembre dernier !).

Les autres communes voisines (Dijon, Quétigny, Longvic, Talant...) et le Grand Dijon ont voté aussi une hausse. Majoritairement socialistes, ces collectivités critiquent le choix de leur propre camp : la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Toutefois, il est bon de rappeler qu'il n'y a pas que la baisse des recettes dans un budget, il y a l'augmentation des dépenses (choix politiques).

Le Cèdre, la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires sont des choix défendables, bien qu'il soit urgent d'avoir une stabilité du coût de fonctionnement du Cèdre (300 000 euros annuels annoncés par l'ancien maire mais de 420 000 euros en 2015 !).

La hausse du coût de la masse salariale municipale est contestable même si l'ancienneté, le dégel -heureux- du

point d'indice la rendent inexorable. Néanmoins, en termes de recommandations de bonne gestion, notre commune est surdotée en moyens humains du fait de la baisse du nombre de cheneveliers. Il est donc indispensable de revoir l'ensemble de la carte des emplois municipaux : c'est la feuille de route du 1er adjoint, attendons les résultats.

Plusieurs autres dossiers sont à pointer comme l'aide au redressement du basket club (qui a finalement fait consensus entre les clubs sportifs, majorité et opposition mais 97 000 euros pour rembourser une dette à l'état via l'URSSAF, c'est difficile à avaler) ou comme l'achat à des prix excessifs de biens immobiliers dont l'opposition ne peut que prendre acte ! Au bout du compte, 100 000 euros par-ci, 100 000 euros par-là : presque le montant de la baisse des dotations !

Par ailleurs, si la hausse des impôts cheneveliers (sans compter le Grand Dijon) coûtera « 60 euros par ménage et par an en moyenne » (dixit l'adjoint aux finances), il est important de rappeler que plus d'un ménage, en particulier relevant des classes moyennes, compte sur cet argent pour se rendre au Cèdre, ou s'inscrire à une activité à Chenôve : finalement, c'est dommageable pour le dynamisme communal ! D'une manière plus générale, sans parler de la Loi « El Komri », ces mesures (ici, les hausses d'impôts) réduisent le pouvoir d'achat des classes moyennes (surtout les moins aisées) et des entreprises les plus fragiles : à se demander, à force de se couper l'herbe sous le pied, pour qui travaillent les socialistes.

Caroline CARLIER

Présidente du groupe

« Chenôve entre vos mains »

3, impasse Prosper Gallois à Chenôve

06 78 73 44 50

cevm@laposte.net

## ALLONS AU DEVANT DU BON

Le cri d'alarme du Secours Populaire de Chenôve qui n'a plus les moyens d'emmenager ses enfants - de plus en plus nombreux - à la mer se télescope avec, en cette année 2016, le 80e anniversaire du Front Populaire. 1936 ! La joie des premiers congés payés, les premiers départs en vacances, la semaine de 40 heures au lieu de 48, les conventions collectives qui protégeaient les ouvriers ! Conquêtes inimaginables auparavant. Ce Front Populaire, quand le peuple voulait aller "au-devant du bonheur".

Depuis 1945, le Secours Populaire a fait partir des millions de familles, d'enfants. Il leur a montré qu'on peut relever la tête, renverser le quotidien et aussi à s'ouvrir aux autres, créer des ponts.

Le 27 avril, il a lancé une grande campagne "1936 - 2016, le droit aux vacances" et a affirmé que les vacances ne sont pas un luxe, mais un droit.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Entre explosion de la pauvreté, du chômage et de la précarité, partir en vacances ne fait même plus partie des rêves pour beaucoup d'entre nous. 80 ans après la loi sur les congés payés, le droit aux vacances est toujours malmené et 40 % seulement des classes populaires en bénéficient. Privés de vacances car privés de travail, survivre et non vivre reste pour beaucoup la réalité du quotidien. On ne va pas au Secours Populaire demander une aide pour partir en vacances, mais pour pouvoir manger, se loger, se chauffer, se soigner. Avec 1 100 € par mois entre le RSA et les allocations familiales, c'est un peu serré !

On invoque les raisons économiques, mais aussi des raisons symboliques.

Le droit aux vacances est lié au droit au travail. Dans une société qui encense la valeur travail, ceux qui en sont privés se sentent moins légitimés à prendre des vacances. D'autant que les gouvernements successifs ont abandonné toute politique mobilisatrice en la matière. Obsolète, la volonté de favoriser les vacances, porteuses d'un idéal émancipateur et d'autonomie. Il y existe un environnement idéologique très puissant, insidieux qui fait des



## HEUR !

vacances, l'oisiveté. Ça reste subversif, comme une résistance au capitalisme. On culpabilise les vacanciers.

En cette année de commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire, nous sommes les héritiers de cette histoire qui voulait aller "au-devant de la vie". La résistance contre la Loi Travail, les assemblées Nuit Debout, le retrait du projet de déchéance de nationalité attisent la réflexion autour de l'expérience transformatrice du Front Populaire et inspirent un mouvement social à réinventer.

Malheureusement, l'actualité récente nous révolte, le gouvernement a recouru au 49-3 pour faire passer le projet de la loi Travail en première lecture, privant d'emblée le débat démocratique et court-circuitant la représentation nationale.

Cette loi est contraire aux intérêts des travailleurs, des précaires et de la jeunesse. Ultralibérale, c'est une régression sociale intolérable. Le pire, c'est qu'elle a été initiée par un gouvernement se disant de gauche !

La colère s'amplifie pour demander le retrait de cette loi qui est contraire aux idées-mêmes des valeurs du Front Populaire.

Aujourd'hui, le Parti Communiste propose de s'inscrire dans une démarche collective, populaire et citoyenne pour la construction d'un front populaire et citoyen qui rassemblerait toutes celles et tous ceux désireux d'une autre voie à gauche.

Une voie qui donnerait la place à l'humain d'abord. Qui fera reflourir le printemps des espérances, bien-sûr différemment, mais avec un parfum commun à celui du Front Populaire et de ses militants syndicalistes qui voulaient aller "au-devant du bonheur".

Martino AMODEO  
Président du groupe  
des élus communistes et républicains

## CHENÔVE AU 21<sup>e</sup> SIÈCLE ? UN DÉFI ASSUMÉ !

Depuis l'élection de notre nouveau maire, notre majorité, unie dans sa diversité d'opinions, n'a eu de cesse de travailler à la reconstruction de la cohésion de notre ville tant mise à mal lors de l'élection de mars 2014.

Pour nous, la page est définitivement tournée. Deux conseillers municipaux issus de l'opposition républicaine l'ont parfaitement compris et ont choisi de rejoindre notre groupe pour participer à cet élan collectif.

Oui, nous voulons rassembler tous les Cheneveliers et les associer à la réalisation de notre projet d'intérêt général. Nous préparons l'avenir de notre ville en affrontant résolument les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

Confrontés aux effets nocifs de l'individualisme, du chacun pour soi et des seules ambitions personnelles, des populismes plus ou moins bien assumés de gauche ou d'extrême droite, nous voulons cultiver l'esprit de cohésion et de solidarité.

Les temps sont difficiles : conflits internationaux, état d'urgence, inégalités et discriminations, crise économique interminable, affrontements sociaux d'une rare violence...

Contre le doute destructeur et la critique mesquine, il faut défendre l'espérance réaliste d'un bonheur partagé.

Voilà notre conviction !

À Chenôve, nous choisissons d'anticiper notre avenir en impulsant le renouveau démocratique de notre ville : membres de l'opposition républicaine associés instances municipales, création des conseils participatifs et citoyen, permanences et visites de quartiers afin que chacun soit associé à la décision publique. Cette modernisation de notre vie démocratique communale constitue un pari sur l'avenir et une conviction partagée pour notre ville.

Dans ce contexte, nous avons élaboré le budget municipal 2016. L'équation était simple : baisse importante des recettes, augmentation mécanique des charges ! Les communes n'échappent pas au vent mauvais du temps présent. En ces jours de rigueur imposée, l'augmentation débattue

au conseil municipal de 3 % des taux communaux a été difficile à prendre. Mais nous l'assumons !

Malgré une autonomie budgétaire limitée (30 % de recettes fiscales propres - taxe d'habitation et taxe foncière), des tarifs municipaux mesurés pour les usagers de nos services publics de proximité, la réduction globale des dotations d'Etat que nous avons dénoncée à plusieurs reprises, nous persistons à préparer l'avenir en :

- veillant scrupuleusement à l'utilisation de l'argent public, notamment en matière d'acquisitions foncières ;

- demandant à l'administration municipale des efforts de réduction des dépenses jamais consentis ;

- défendant et préservant notre autonomie fiscale, gage de nos investissements futurs ;

- garantissant le périmètre de nos services publics de proximité et la gratuité des nouvelles activités périscolaires pour tous nos enfants ;

- maintenant les investissements pour renforcer l'attractivité de notre ville et garantir ainsi la poursuite de sa mutation.

Personne n'ignore à Chenôve que notre majorité municipale a la force d'être composée d'élus socialistes, communistes, radicaux, verts et membres de la société civile.

Personne n'ignore à Chenôve que dans notre équipe, les choix gouvernementaux actuels sont très diversement "appréciés".

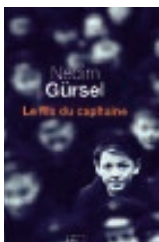
Le débat politique est direct, sans faux semblant et sans arrière-pensée. En assumant publiquement dans l'unité et la clarté nos quelques différences pour les dépasser, nous avançons ensemble. Mais surtout, nous faisons avancer Chenôve.

Patrick AUDARD et Brigitte POPARD  
Coprésidents du groupe  
des élus socialistes, écologistes,  
radicaux et républicains de progrès  
03 80 51 56 35



RENCONTRE LITTÉRAIRE **Nedim Gürsel,**

**l'écriture pour défendre la liberté**



La bibliothèque François Mitterrand a rejoint l'évènement littéraire Clameur(s) dont la thématique 2016 « Et toi d'où viens-tu ? » a

permis de faire de belles rencontres. Samedi 11 juin, plus de 60 personnes étaient présentes pour une rencontre avec Nedim Gürsel.

Se prêtant volontiers au jeu des questions-réponses mené par Guillaume Malvoisin, l'écrivain a livré confidences et anecdotes autour de son dernier roman « Le fils du capitaine » (Ed. du Seuil, 2016, traduit du turc par Jean Descat).

Né en Turquie en 1951, Nedim Gürsel est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages, romans, nouvelles, récits de voyages, essais. Lauréat de plusieurs grands prix littéraires, dont le prix France-Turquie, il occupe une place primordiale dans la littérature de son pays et son oeuvre est traduite dans de nombreuses langues. Il vit à Paris, où il est directeur de recherches au

CNRS et enseigne à l'Ecole des langues orientales.

Ouverture, tolérance, liberté d'expression, liberté de la presse... autant de sujets sur

lesquels Nedim Gürsel s'est positionné avec ferveur lors de cette rencontre chaleureuse avec les habitants de Chenôve.

« La laïcité est une valeur fondamentale »

« Sans liberté, il n'y a pas de création »

« Un livre ne tue personne »



Sorties tourisme

**BALADES DE L'ESCARGOT**  
Découvrir Chenôve autrement



Cette année encore, Chenôve se dévoile à travers des visites conviviales, musicales et gustatives organisées par l'Office Municipal de la Culture et la Ville. Rendez-vous :

• **vendredi 8 juillet**, traversez le temps à travers le patrimoine historique et l'architecture de Chenôve du Vieux-Bourg au Cèdre.

• **vendredi 2 septembre**, arpentez les vignes, les terroirs et la géologie de Chenôve grâce à la visite des Climats.

Inscription sur place - TARIF : 7€

[www.omc-chenove.fr](http://www.omc-chenove.fr)

Jumelage

D'ici la fin de l'année 2016, un comité de jumelage entre Chenôve et Limburgerhof, villes amies depuis plus de 40 ans, sera créé.

Une réunion d'information aura lieu jeudi 29 septembre 2016 à 19 heures à l'Hôtel des Sociétés dans la perspective de la mise en place d'une association (Loi 1901) qui aura pour objectif la prise en

charge des activités de jumelage entre Chenôve et Limburgerhof. Toute personne intéressée est invitée à se rendre à cette réunion. Nous vous attendons nombreux !



Contact renseignement **Pierre CABAU**  
Directeur des relations publiques  
03 80 51 55 39

SECTION JEUNESSE

**LE PEINTRE QUI CHANGEA LE MONDE**



**ALBUM JEUNESSE**  
HUBERT BEN KEMOUN  
Ed. Albin Michel Jeunesse  
A partir de 8 ans

Quelque part en Afrique, les animaux aiment rendre visite au peintre Boniface Lazuli, qui mieux que personne, sait redonner de l'éclat à leur pelage.

Boniface est heureux ainsi, mais un jour une étrange jeune femme vient le trouver. De ce jour, la vie de Boniface va changer...

Un livre magnifiquement illustré, sur la place de l'art... et de l'amour, dans la vie.



**HEURE BLEUE ALBUM JEUNESSE**

ISABELLE SIMLER  
Ed Courtes et longues

Le jour s'éloigne, bientôt la nuit : entre les deux, c'est l'heure bleue. La nature se prépare pour la nuit...

Un livre magnifique pour rêver devant la beauté de cet instant, une véritable symphonie de bleus...



**UNE CUISINE DU MONDE**

**POUR LES BÉBÉS DOC JEUNESSE**

ANNE KERLOC'H  
2015 / Ed. Rue du monde

60 recettes gourmandes pour faire découvrir les saveurs du monde entier aux petits... et aux autres. Bon voyage en famille autour de l'assiette tout en couleurs de bébé !

**MUNE : LE GARDIEN DE LA LUNE**



**DVD JEUNESSE**  
A partir de 10 ans  
BENOÎT PHILIPPON ET  
ALEXANDRE HEBOYAN  
- ON ANIMATION STUDIO.

Dans un monde fabuleux, Mune, petit faune facétieux, est désigné bien malgré lui gardien de la lune : celui qui apporte la nuit et veille sur le monde des rêves. Mais il enchaîne les catastrophes et le gardien des ténèbres vole le soleil !



**DES MOTS QUI TIENNENT CHAUD**

**ALBUM JEUNESSE**  
IRENA KOBALD. Ed LO

A partir de 6 ans

Dans son pays, avant la guerre, on l'appelait Mademoiselle Roulette. Mais avec la guerre, la fuite dans un pays étranger, et tous ces mots nouveaux qu'elle ne comprend pas autour d'elle, elle n'a plus envie de faire des cabrioles. Jusqu'au jour où...

Une histoire tout en douceur, sur la difficulté de recommencer sa vie dans un monde inconnu, et la chaleur de l'amitié.

Objets trouvés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Police Municipale gère les objets trouvés. Pour déclarer un objet perdu ou déposer un objet trouvé sur la commune, il suffit de s'adresser au poste de Police Municipale, centre commercial St-Exupéry. Tél. : 03 80 51 55 75

TOUS LES JOURS

DU LUNDI AU VENDREDI

8H30 / 12H ET 13H / 17H30



# JUILLET

**5** MARDI - 19H  
MOIS DES CLIMATS  
CAUSERIE DÉGUSTATION « **CHENÔVE CÔTÉ VIGNES** »  
PRESSOIRS DES DUCS DE BOURGOGNE



**6** MERCREDI  
**HOMMAGE AUX SINISTRÉS** - 18H30 -  
MONUMENT DES SINISTRÉS (AVENUE ROLAND  
CARRAZ)



**8** VENDREDI -  
MOIS DES CLIMATS :  
**BALADE DE L'ESCARGOT**  
« LE VIEUX BOURG D'AUTREFOIS ET LE CÈDRE  
D'AUJOURD'HUI » Lire page 28 (ci-contre)  
RENDEZ-VOUS À 17H  
PARKING RUE CHANGENET



**13** MERCREDI  
**FEU D'ARTIFICE**  
22H30

**14** JEUDI - **FÊTE NATIONALE**  
11H30 MONUMENT AUX MORTS

# AOÛT

**24** MERCREDI  
**FÊTES DE LA VIGNE**  
18H - ESPLANADE DU CÈDRE - ENTRÉE LIBRE



## HORAIRES ÉTÉ PISCINE

Le centre nautique reste ouvert tout l'été !

**HORAIRES DE JUILLET-AOÛT :**  
du lundi au samedi de 10 H à 20H  
(bassin entraînement pour les sportifs : 16H /20H)  
et dimanche matin de 9H à 12H30.

**HORAIRES SAUNA :**  
mardi de 16H à 20H  
dimanche de 9H à 12H

Fermeture de la caisse  
dés 19h15  
Evacuation des bassins  
avant la fermeture :  
15 mn avant en semaine et  
30 mn avant le dimanche



03 80 51 55 06

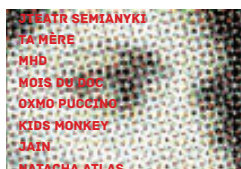
# SEPTEMBRE

**2** VENDREDI  
**BALADE DE L'ESCARGOT**  
« DÉCOUVERTE DES CLIMATS »



Lire page 28 (ci-contre) RENDEZ-VOUS À 17H  
PARKING DU CLOS DU ROY

**9** VENDREDI  
PREMIER CONCERT DE  
LA SAISON CULTURELLE  
**LA GRANDE SOPHIE**  
20H - LE CÈDRE  
ENTRÉE LIBRE SUR RÉ-  
SERVATION



**10** SAMEDI **LIBÉRATION DE CHENÔVE**  
11H15 - MONUMENT AUX MORTS

**18** VENDREDI  
**THIERRY CAENS**  
MUSIQUE AU GRAND  
LARGE



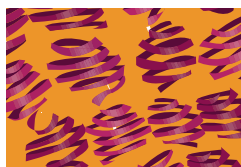
17H - LE CÈDRE - BILLETTERIE CÈDRE

**30 ANS FÊTE DE LA PRESSÉE**

**23** VENDREDI - CONCERT D'OUVERTURE  
20H - EGLISE SAINT NAZAIRE

**24** SAMEDI  
À PARTIR DE 14H  
VIEUX BOURG

**24** DIMANCHE  
VIEUX BOURG



**26** LUNDI  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
19H - HÔTEL DE VILLE - 2<sup>E</sup> ÉTAGE

**30** VENDREDI  
**YVES JAMAIT**  
« JE ME SOUVIENS »  
20H - LE CÈDRE  
BILLETTERIE CÈDRE



# OCTOBRE

**1<sup>er</sup>** SAMEDI  
**TRAIL URBAIN**  
AU CŒUR DE LA  
VILLE



**1<sup>er</sup>** SAMEDI  
**BRADERIE**  
BIBLIOTHÈQUE  
PLACE COLUCHE



**1<sup>er</sup>** SAMEDI  
**YVES JAMAIT**  
JE ME SOUVIENS  
20H - LE CÈDRE



**2** DIMANCHE  
**YVES JAMAIT**  
JE ME SOUVIENS  
17H - LE CÈDRE  
BILLETTERIE CÈDRE

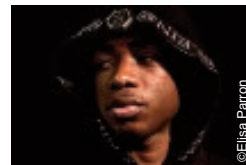
**3 > 9**  
SEMAINE BLEUE  
MAISON DES  
AÎNÉS



**4** MARDI  
**TEATR SEMIANYKI**  
« SEMIANYKI  
EXPRESS »  
20H - LE CÈDRE -  
BILLETTERIE CÈDRE



**15** SAMEDI  
**MHD**  
20H30 - LE CÈDRE  
BILLETTERIE  
CÈDRE



## EXPOSITIONS À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS MITTERRAND

**20 JUIN > 31 JUILLET**  
**COSTUMES ET COUTUMES**  
RÉALISÉE PAR LES ÉLÈVES DE LA CLASSE  
UP2A DU COLLÈGE HERRIOT

**13 SEPTEMBRE > 13 OCTOBRE**  
EXPO + PLANÉTIARIUM  
+ CONFÉRENCE SUR  
L'ASTRONOMIE

**2 > 27 AOÛT**  
**EXPOSITION PHOTO**

**17 > 30 SEPTEMBRE**  
FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES  
CHACUN SON COURT



# QUEL EST MON QUARTIER ?

Les élus vous donnent rendez-vous dans votre quartier. Repérez-le grâce au plan ci-contre puis reportez-vous au calendrier ci-dessous pour connaître les dates et lieux exacts des permanences et des visites.

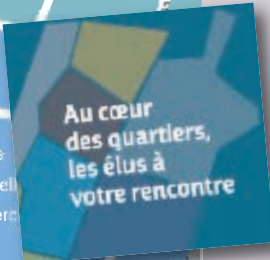
Des samedis matin, les élus de Chenôve parcourront les rues de votre quartier pour évoquer avec vous les questions qui vous tiennent à cœur. Pour vous informer, un document détaillant le parcours sera diffusé dans vos boîtes aux lettres et des affiches seront apposées dans les commerces du secteur. L'information est également relayée sur le site de la ville : [www.ville-chenove.fr](http://www.ville-chenove.fr)



## PERMANENCES des élus samedis de 9h à 11h

- 10 septembre**  
Maison des sports  
Quartier STADE
- 17 septembre**  
Maison de la Petite enfance  
Quartier FLEURS-GIRAUD
- 1<sup>er</sup> octobre**  
Gymnase Gambetta  
Quartier MAIL-GAMBETTA
- 8 octobre** Accueil Liberté  
Centre ccial St-Exupéry  
HERRIOT-CENTRE VILLE

- 15 octobre** L@ Boussole  
2 rue Olympe de Gouges  
Quartier FONTAINE DU MAIL KENNEDY
- 22 octobre** Salle des Anciens Combattants – 5 place Laprêvôte  
Quartier VIEUX BOURG - CHENEVARY
- 29 octobre** Salle Mesguis  
32 avenue du 14 juillet  
Quartier GRANDS CRUS – CLOS DU ROY



## Où voter demain ?



### Continuer à voter à l'hôtel de ville ou voter au plus près de chez soi ?

Après-guerre, Chenôve connaît un essor démographique exponentiel. Des habitats collectifs sont construits en masse créant, petit à petit, ce que l'on appelle encore aujourd'hui "le grand ensemble". Dans les années 80, la ville atteint un pic de population de près de 21 000 habitants. Chenôve compte alors 10 bureaux de vote pour 9500 électeurs environ. En 30 ans, la population de Chenôve diminue de 6 000 habitants. Le nombre d'électeurs diminue alors dans les mêmes proportions.

### S'adapter

Afin de mieux correspondre à la réalité, le nombre de bureaux de vote passera de 10 à 9 dès les prochaines élections, en 2017 (il est préconisé qu'un bureau de vote regroupe 800 à 1 000 électeurs). De plus, la nouvelle sectorisation qui sera mise en place à cette occasion permettra de rééquilibrer la répartition du nombre d'électeurs par bureau de vote.

## Pour ou contre un bureau

Depuis 10 ans, l'urbanisme et l'habitat de Chenôve se transforment aussi, profondément. Les bureaux de vote, eux, n'ont pratiquement pas changé depuis les années 1980. Ces évolutions expliquent qu'aujourd'hui, des déséquilibres sont constatés :

- le nombre de bureaux de vote est trop important par rapport au nombre d'électeurs ;
- le nombre d'électeurs par secteur varie entre 656 et 1 028 électeurs.

L'évolution conjointe de l'habitat et de la démographie nécessite donc que le nombre de bureaux de vote et la sectorisation électorale soient redéfinis.



# QUARTIER BAZIN-FERRY & ATELIERS

**Samedi 24 septembre  
de 9h à 12h**

- 1 - 9h : départ de la place Naudot
- 2 - 9h15 : aire de jeux des Gondrandes
- 3 - 10h : angle boulevard H. Bazin / rue Jean Jaurès
- 4 - 10h25 : angle rue A. Mairey / rue M. Guillot
- 5 - 10h50 : angle rue L. Curel / Boulevard R. Carraz
- 6 - 11h15 : angle rue A. Briand / rue des Frères Montgolfier
- 7 - 11h40 : angle rue Moulin Bernard / rue de la Justice
- 8 - 12h : arrivée au local des Pionniers

## Prochaines visites des élus samedis :

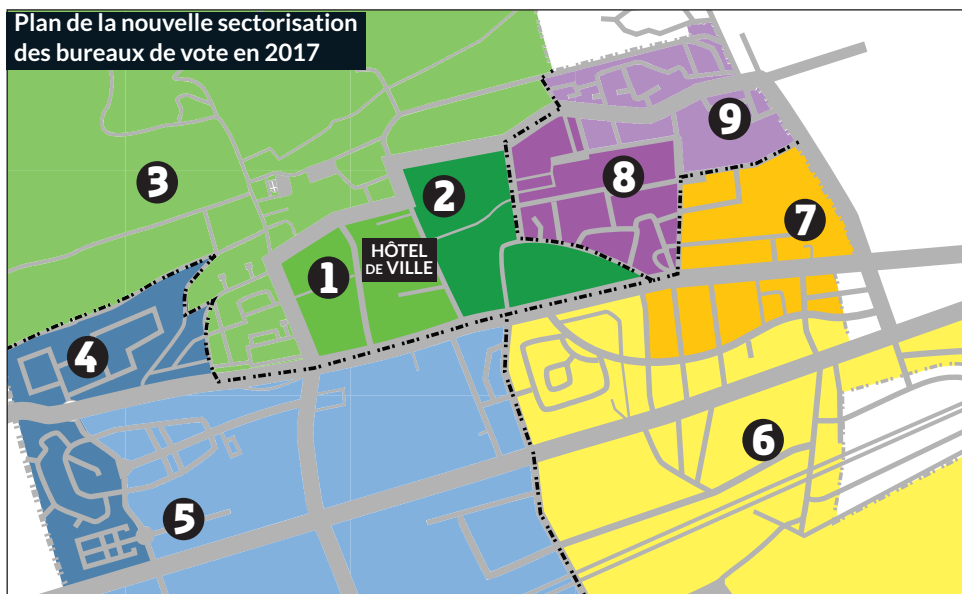
**5 novembre** Visite du quartier Stade

**26 novembre** Visite du quartier MAIL-GAMBETTA



## de vote plus près de chez soi ?

Plan de la nouvelle sectorisation  
des bureaux de vote en 2017



## CONSULTATION CITOYENNE

### Où voter demain ?

Parce que l'éclairage des citoyens sur cette question est essentiel pour apporter les évolutions qui répondent au mieux à l'intérêt général, l'équipe municipale a décidé de consulter les Cheneveliers et s'engage à tenir compte de leur avis dans sa prise de décision sur la future localisation des bureaux de vote.

Continuer à voter à l'hôtel de ville ou voter au plus près de chez soi (en fonction de son lieu d'habitation), telle a été la question posée à l'ensemble des cheneveliers. La consultation était ouverte jusqu'au 30 juin.

**Retrouvez les résultats** de cette consultation sur [www.ville-chenove.fr](http://www.ville-chenove.fr) à partir de début juillet.





# SAISON #3

PREMIER CONCERT **16/17**

# LA GRANDE SOPHIE

**9** VENDREDI  
SEPTEMBRE  
20H



**ENTRÉE LIBRE** SUR RÉSERVATION **03 80 51 56 25**

